



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 janvier 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 15 janvier 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan

Le Groupe d'experts sur le Soudan a l'honneur de communiquer ci-joint, conformément au paragraphe 2 de la résolution [2676 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, le rapport final sur ses travaux.

Le rapport a été présenté le 22 décembre 2023 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan, qui l'a examiné le 15 janvier 2024.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Coordonnatrice  
du Groupe d'experts sur le Soudan  
(Signé) Laura Victoria **Bernal Moncada**

Experte  
(Signé) Amber **Larsen**

Expert  
(Signé) Andrei **Kolmakov**

Expert  
(Signé) Thomas **Wanjala**

Expert  
(Signé) Vincent **Darracq**



## Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan

### Résumé

À la mi-décembre 2023, les Forces d'appui rapide avaient pris le contrôle de quatre des cinq États du Darfour, dont des villes stratégiques, des itinéraires logistiques et des zones frontalières. Elles ont capturé le quartier général des Forces armées soudanaises au Darfour méridional (Nyala le 26 octobre), Darfour central (Zalingei le 31 octobre), Darfour occidental (Ardamata le 4 novembre) et Darfour oriental (Daeïn le 22 novembre). Cette opération a été supervisée par Abdelrahim Dagalo (commandant en chef adjoint des Forces d'appui rapide). Pendant la première phase du conflit (avril-juillet 2023), ces dernières se sont emparées de vastes zones du Darfour, dont d'importantes bases des Forces armées soudanaises dans des localités comme Koutoum, Kabkabiya (Darfour septentrional) et Am Dafok (Darfour méridional). Les Forces armées soudanaises n'ont conservé de présence que dans l'État du Darfour septentrional, en particulier le quartier général d'El-Fasher, que les Forces d'appui rapide se sont abstenues d'attaquer après la tenue de négociations informelles avec les mouvements armés du Darfour.

Pendant la progression des Forces d'appui rapide, les violences contre les civils se sont propagées dans l'ensemble du Darfour. Au Darfour occidental (Geneina, Sirba, Mornei et Masteri), les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont visé en particulier les Massalit. Les milices alliées ont violé systématiquement le droit international humanitaire, commettant des actes pouvant être constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les Forces d'appui rapide et les milices alliées se sont rendues dans des sites de rassemblement de personnes déplacées, des quartiers civils et des installations médicales et ont commis des violences sexuelles contre des femmes et des filles. Dans la seule ville de Geneina, de 10 000 à 15 000 personnes ont été tuées. Les Forces armées soudanaises non seulement ne sont pas parvenues à protéger les civils mais elles ont mené des raids aériens et ont lourdement pilonné des zones urbaines à El-Fasher, Nyala et Daeïn. Les actes commis par les parties belligérantes ont entraîné une crise humanitaire de grande ampleur.

Pour prendre le contrôle du Darfour, les Forces d'appui rapide se sont appuyées sur trois éléments, à savoir les communautés arabes alliées, des réseaux financiers complexes et dynamiques et de nouveaux itinéraires de ravitaillement militaires traversant la Libye, le Soudan du Sud et le Tchad.

Si tant les Forces armées soudanaises que les Forces d'appui rapide ont procédé à compter de 2022 à de vastes campagnes de recrutement dans l'ensemble du Darfour, ce sont les Forces d'appui rapide qui ont remporté le plus de succès. Elles ont mobilisé un appui considérable parmi les populations arabes, en particulier au Darfour méridional et au Darfour occidental. La guerre a cristallisé le sentiment d'une identité arabe commune parmi les populations arabes du Darfour (et du Kordofan), mettant provisoirement en veilleuse les anciennes rivalités internes. Les dirigeants autochtones ont également été attirés par les offres de voitures et d'argent et les promesses de grades militaires, faites par les Forces d'appui rapide. Elles ont obtenu des populations arabes les ressources humaines et les connaissances locales indispensables pour pouvoir s'emparer rapidement des principales villes et des itinéraires logistiques dans tout le Darfour.

Les réseaux financiers complexes établis par les Forces d'appui rapide avant et pendant la guerre leur ont permis d'acquérir des armes, de verser les salaires, de financer des campagnes médiatiques, d'exercer une pression sur les milieux de décision et de se rallier le soutien d'autres groupes politiques et groupes armés. Elles

ont investi dans plusieurs secteurs les vastes recettes tirées avant la guerre du commerce de l'or, créant un réseau de 50 sociétés dont plusieurs, dans la région, appartenaient à leurs membres de haut rang et à leurs associés ou étaient contrôlées par eux. La banque Al-Khaleej a joué une part active dans le financement des Forces d'appui rapide, recevant un virement d'un montant de 50 millions de dollars de la Banque centrale du Soudan en mars 2023.

Avec cet argent, les Forces d'appui rapide ont élaboré de nouveaux itinéraires de ravitaillement en matériel militaire et en carburant à travers l'est du Tchad, la Libye et le Soudan du Sud. À compter du mois de juillet, elles ont déployé plusieurs types d'armes lourdes ou perfectionnées, dont des drones de combat, des obusiers, des lance-roquettes multiples et des armes antiaériennes comme les systèmes portables de défense antiaérienne. Cette nouvelle puissance de feu a eu un effet massif sur l'équilibre des forces, tant au Darfour que dans les autres régions du Soudan. La nouvelle artillerie lourde leur a permis de capturer rapidement Nyala et Geneina, tandis que les nouveaux dispositifs antiaériens les aidaient à neutraliser le principal atout des Forces armées soudanaises, à savoir leur force aérienne. Ces dernières, entre-temps, n'ont pas pu véritablement ravitailler leurs garnisons du Darfour en fournitures militaires, les Forces d'appui rapide ayant pris le contrôle de la plupart des sections de l'axe Kosti-El-Fasher, principale voie d'approvisionnement des Forces armées soudanaises à partir de Khartoum et de Port-Soudan.

Entre-temps, les pressions exercées sur les mouvements armés du Darfour pour qu'ils se rangent du côté des Forces armées soudanaises ou des Forces d'appui rapide ont suscité des divisions entre les mouvements et en leur sein. Si, dans un premier temps, la plupart d'entre eux ont adopté publiquement une position de neutralité, cette position a radicalement changé le 16 novembre, lorsque plusieurs principaux chefs de mouvements armés, dont Minni Minawi (chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi) et Gibril Ibrahim (chef du Mouvement pour la justice et l'égalité), ont déclaré leur soutien aux Forces armées soudanaises. Cette fragmentation au sein des mouvements n'a cependant pas encore eu d'effet, les forces sur le terrain ayant refusé de se joindre aux combats.

Alors que le Darfour connaissait les pires violences depuis 2005, divers acteurs régionaux et internationaux ont cherché à servir de médiateurs entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises. L'excès de voies de médiation, venant s'ajouter à la rigidité des positions des factions en guerre et à des intérêts régionaux rivaux, indique que les efforts de paix n'ont pas réussi à faire cesser la guerre, à déboucher sur un règlement politique ou à régler la crise humanitaire.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	5
II. Dynamique du conflit au Darfour . . . . .	5
A. Contexte . . . . .	
B. Groupes armés du Darfour : neutralité brisée et fragmentation . . . . .	8
C. Darfour septentrional : statu quo précaire . . . . .	9
III. Recrutement fondé sur l'appartenance ethnique : dynamique de « milicianisation » . . . . .	11
IV. Ravitaillement en armes des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide au Darfour . . . . .	15
V. Crise humanitaire et violations du droit international humanitaire . . . . .	19
VI. Première étude de cas : violences ethniques à Geneina et Ardamata . . . . .	23
VII. Deuxième étude de cas : la dynamique du conflit à Nyala . . . . .	34
VIII. Financement des factions en guerre au Darfour . . . . .	36
IX. Initiatives de médiation . . . . .	41
X. Effet de la situation au Darfour ou sur la région . . . . .	43
XI. Interdiction de voyager . . . . .	46
XII. Recommandations . . . . .	46
Annexes . . . . .	47

## I. Introduction

1. Au paragraphe 2 de sa résolution [2676 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Groupe d'experts sur le Soudan de lui soumettre un rapport final au plus tard le 13 janvier 2024. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts a présenté ses résultats et les enquêtes menées depuis le début de son mandat le 12 mars 2023.
2. Du fait de l'insécurité, le Groupe d'experts n'a pas pu se rendre au Darfour. Il a cependant eu des entretiens, y compris par téléphone, avec bon nombre d'interlocuteurs, dont des représentants du Gouvernement soudanais, des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide, des mouvements armés du Darfour, tant signataires que non signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, ou encore de la société civile, dont des déplacés, des réfugiés, des victimes et des témoins oculaires des violences et des représentants d'organisations de femmes et des autorités traditionnelles. Il s'est également entretenu avec des représentants de différents organismes et programmes des Nations Unies, de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et du corps diplomatique. Pendant son mandat, il s'est rendu en Égypte, aux Émirats arabes unis, en Éthiopie, en France, au Kenya, en Ouganda, au Qatar, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au Soudan du Sud et au Tchad.
3. Le Groupe d'experts a mené ses travaux en parfaite conformité avec les méthodes et meilleures pratiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)). Il a recueilli et consulté des documents de sources primaires, des preuves photographiques et des images satellites. Il a également recueilli des informations au moyen de recherches documentaires et de la consultation de divers médias et d'autres sources ouvertes. Les renseignements figurant dans le présent rapport ont été recoupés avec les diverses sources susmentionnées.

## II. Dynamique du conflit au Darfour

### A. Contexte

4. Le conflit qui a éclaté le 15 avril à Khartoum entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide s'est propagé au Darfour à la fin du mois. Pendant la première phase du conflit au Darfour (d'avril à juillet 2023), les Forces d'appui rapide ont pris le contrôle de vastes pans du territoire, dont d'importantes bases des Forces armées soudanaises dans des localités comme Koutoum, Kabkabiya (Darfour septentrional) et Am Dafok (Darfour méridional). Les Forces armées soudanaises ont cependant maintenu une présence au Darfour, en particulier dans les quartiers généraux de leurs divisions dans les capitales des cinq États de la région. À Geneina (Darfour occidental), les affrontements en mai et en juin entre les Forces d'appui rapide et le groupe armé de l'Alliance soudanaise ont entraîné des attaques de grande ampleur contre des civils, en particulier massalit, menées par des éléments des Forces d'appui rapide et des milices arabes locales (voir sect. VI). Pendant cette phase initiale du conflit, les Forces d'appui rapide se sont concentrées sur Khartoum, cherchant à en évincer les Forces armées soudanaises. Entre-temps, plusieurs mouvements signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan ont constitué une force conjointe, qui a escorté des convois humanitaires à El-Fasher.
5. Pendant la deuxième phase du conflit au Darfour, qui a débuté en août, les Forces d'appui rapide ont lancé une campagne militaire de grande envergure visant à prendre le contrôle total de la région. Renforcées par les nouvelles filières d'approvisionnement en armes (voir sect. IV) et l'intensification du recrutement

parmi les populations arabes locales (voir par. 28 à 30 et 105 à 107), elles ont capturé successivement les quartiers généraux des Forces armées soudanaises au Darfour méridional (Nyala le 26 octobre), Darfour central (Zalingei le 31 octobre), Darfour occidental (Ardamata le 4 novembre) et Darfour oriental (Daeïn le 22 novembre) (voir tableau 1). Les Forces armées soudanaises n'ont conservé de présence que dans l'État du Darfour septentrional, en particulier au quartier général d'El-Fasher. Les Forces d'appui rapide se sont abstenues d'attaquer cette base restante des Forces armées soudanaises après la tenue de négociations informelles avec les mouvements armés du Darfour, qui disposaient d'une présence massive au Darfour septentrional (voir par. 13 à 18). Le commandant en chef adjoint des Forces d'appui rapide, Abdelrahim Dagalo, a joué un rôle central dans la campagne des Forces d'appui rapide au Darfour, supervisant personnellement les opérations militaires dans les cinq États depuis le mois d'octobre.

Tableau 1  
**Chronologie des principaux faits politiques survenus par rapport aux opérations militaires menées dans les capitales des États du Darfour en 2023**

<i>Date</i>	<i>Événement politique</i>	<i>Opérations militaires des Forces d'appui rapide dans les capitales du Darfour</i>
24 avril		Attaque des Forces d'appui rapide et des milices alliées contre Geneina
11 mai	Signature par les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises de la Déclaration d'engagement de Djedda visant à protéger les civils du Soudan, les parties s'attachant à protéger les civils, à respecter le droit international humanitaire et à autoriser des opérations humanitaires	
14 juin		Assassinat à Geneina du Gouverneur du Darfour occidental, Khamis Abakar
19 juin		Les Forces d'appui rapide et les milices alliées s'emparent de Geneina L'ancien Vice-Gouverneur, Tijani Karshoum, devient le Gouverneur de fait
21 juin	Suspension des pourparlers de Djedda	
21 au 24 octobre	Entretien à Addis-Abeba entre des représentants de la société civile et de groupes armés signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan et création de la coalition civile Taqaddoum, dirigée par l'ancien Premier Ministre, Abdallah Hamdok	Attaque des Forces d'appui rapide contre la 16 <sup>e</sup> division des Forces armées soudanaises à Nyala
25 et 26 octobre	Réunion à Djouba des mouvements signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan. Le Mouvement/Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (M-ALS-CT) et l'Alliance des forces de libération du Soudan sont priés instamment de déclarer leur alliance avec	

Date	Événement politique	Opérations militaires des Forces d'appui rapide dans les capitales du Darfour
	les Forces armées soudanaises et de se réinstaller à Port-Soudan, exigences refusées par les deux groupes	
26 octobre	Reprise des pourparlers de Djedda	Prise par les Forces d'appui rapide de la 16 <sup>e</sup> Division des Forces armées soudanaises à Nyala
31 octobre		Prise par les Forces d'appui rapide de la 21 <sup>e</sup> Division des Forces armées soudanaises à Zalingei
1 <sup>er</sup> novembre		Attaque des Forces d'appui rapide contre Ardamata
3 novembre	Le Président de l'ALS-CT, Al-Hadi Idris, est congédié du Conseil souverain	
4 novembre	Signature du nouvel engagement de Djedda : les parties réaffirment la Déclaration de Djedda signée le 11 mai et acceptent notamment de participer à une réunion humanitaire conjointe pour garantir l'accès humanitaire	Prise par les Forces d'appui rapide de la 15 <sup>e</sup> division des Forces armées soudanaises à Ardamata
16 novembre	Déclaration par l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) de leur appui public aux Forces armées soudanaises	
17 novembre	Déclaration de neutralité faite par Al-Hadi Idris et Al-Tahir Hajar	
20 novembre	Proclamation par le Vice-Président de l'Alliance des forces de libération du Soudan, Abdallah Yahya, de son alliance avec les Forces armées soudanaises	
21 novembre	Al-Tahir Hajar est congédié du Conseil souverain	
22 novembre		La 20 <sup>e</sup> division des Forces armées soudanaises à Daeïn se rend aux Forces d'appui rapide

6. Dans le cadre de leur campagne militaire au Darfour, les Forces d'appui rapide ont rallié le soutien de diverses populations arabes, notamment par la voie du recrutement et de la coordination. En apportant leur appui, les populations ont fourni des ressources humaines, des moyens et des connaissances locales essentiels, augmentant les capacités militaires globales des Forces d'appui rapide et les aidant à obtenir le contrôle de villes stratégiques, de voies commerciales et de zones frontalières. Cet appui et cette coordination ont été observés à Geneina (voir sect. VI) et Nyala (voir sect. VII).

## B. Groupes armés du Darfour : neutralité brisée et fragmentation

7. Le conflit global entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide a poussé les mouvements armés du Darfour à choisir un camp. Ce dilemme a provoqué des divisions au sein des mouvements et entre eux. Au départ, la plupart des mouvements armés ont adopté publiquement une position de neutralité, exception faite de l'Armée de libération du Soudan-section Mostafa Tambor qui, dès le début, a appuyé les Forces armées soudanaises contre les Forces d'appui rapide au Darfour central, et l'Alliance soudanaise dirigée par le Gouverneur du Darfour occidental, Khamis Abdallah Abakar, dont les forces ont participé aux combats à compter du mois de juin, aux côtés des civils à Geneina contre les Forces d'appui rapide et les milices alliées.

8. Cette situation a toutefois radicalement changé le 16 novembre, lorsque plusieurs des principaux chefs de mouvements armés, dont Minni Minawi [Chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM)] et Gibril Ibrahim (Président du MJE) ont proclamé leur appui aux Forces armées soudanaises. Au moment de l'établissement du présent rapport, ce changement dans leurs positions officielles n'avait pas eu d'effet direct sur le terrain, les forces de ces mouvements s'opposant à toute participation aux combats. Les commandants des opérations des mouvements, dont le général de division Jaber Ishaq de l'ALS-MM et le général de division Hamid Iddris Gazam du MJE, ont négocié un accord informel sur le terrain avec leurs homologues des Forces d'appui rapide pour éviter le conflit au Darfour septentrional<sup>1</sup>. Parallèlement, plusieurs chefs de mouvements, dont Al-Hadi Idris et Minawi, ont tenu des pourparlers informels avec les chefs des Forces d'appui rapide dans les pays voisins pour dissiper les tensions<sup>2</sup>.

### 1. Scission au sein du Mouvement pour la justice et l'égalité

9. Le 14 août, le MJE s'est scindé en deux, à la suite d'un désaccord sur sa position dans la guerre. Il a limogé en juillet plusieurs de ses principaux dirigeants, dont Suleiman Sandal, qui supervisait les arrangements de sécurité, et Ahmed Tugod Lissan, principal négociateur de paix, car ils s'étaient entretenus avec Abdelrahim Dagalo au début du mois de juillet à N'Djamena. Les chefs évincés ont contesté l'alignement de Gibril Ibrahim sur les Forces armées soudanaises. Cette scission n'a pas encore eu d'effet notable sur la force militaire du Mouvement au Darfour.

### 2. Renvoi du Conseil souverain des chefs de l'Armée/Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition et de l'Alliance des forces de libération du Soudan

10. Au début du mois de novembre, Al-Hadi Idris (ALS-CT) et Al-Tahir Hajar (Alliance des forces de libération du Soudan) ont été évincés du Conseil souverain par le général Abdel Fattah Bourhan, en raison de leur refus de transférer le quartier général des mouvements à Port-Soudan et d'avaliser publiquement les Forces armées soudanaises. Durant la réunion de médiation sud-soudanaise tenue au mois d'octobre, ils ont été invités à s'entretenir du rôle des signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan sur le plan du règlement du conflit. Ils ont cependant conclu que la réunion avait pour objet d'obtenir leur alignement public sur les Forces armées soudanaises et leur condamnation des Forces d'appui rapide, ce qu'ils ont refusé.

11. Comme pour le MJE, le conflit a entraîné des divergences internes au sein de l'Alliance des forces de libération du Soudan. Alors que la faction dirigée par Hajar

<sup>1</sup> Voir <https://twitter.com/RSFSudan/status/1725186152930414730?s=20>.

<sup>2</sup> Voir par exemple *Sudan Tribune*, « Darfur leaders urged RSF to cease attack on El-Fasher, Idris says », 12 décembre 2023.

était proche des Forces d'appui rapide, celles encadrées par le Vice-Président de l'Alliance, Abdallah Yahya, et le chef de la force militaire, Abdallah Jana, ont publiquement annoncé leur appui aux Forces armées soudanaises en novembre 2023<sup>3</sup>.

### 3. Appui d'Abdallah Banda aux Forces armées soudanaises

12. Le Rassemblement des forces soudanaises pour la justice et l'égalité, un groupe armé du Darfour basé en Libye et dirigé par Abdallah Banda, a annoncé publiquement en novembre sa décision de se joindre aux Forces armées soudanaises contre les Forces d'appui rapide<sup>4</sup>. Au moment de l'établissement du présent rapport, cette déclaration n'avait cependant pas influencé l'équilibre militaire sur le terrain, du fait que Banda, recherché par la Cour pénale internationale, et ses combattants étaient restés en Libye.

## C. Darfour septentrional : statu quo précaire<sup>5</sup>

13. La dynamique du conflit au Darfour septentrional s'est démarquée du reste de la région, cet État étant un bastion des mouvements armés du Darfour signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan. Il est, à ce jour, le seul à ne pas être entièrement contrôlé par les Forces d'appui rapide.

14. Au début des violences, les autorités locales dans la capitale de l'État, El-Fasher, sous la direction du Gouverneur Nimir Mohamed Abdul Rahman, ont négocié un accord de cessez-le-feu le 20 avril, divisant la ville entre les Forces armées soudanaises, les Forces d'appui rapide et les mouvements armés du Darfour signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan. L'accord a permis aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide de maintenir leurs positions respectivement à l'ouest et à l'est de la ville, tandis qu'un secteur central servait de zone tampon sous le contrôle de la force conjointe par les mouvements armés.

15. Les autorités locales et les commandants des mouvements armés ont fait montre de prudence dans la gestion des événements. Le 26 mai, les Forces d'appui rapide ont notamment violé le cessez-le-feu au moment d'entrer dans la ville pour piller la section locale de la Banque centrale. Cette attaque n'a cependant pas donné lieu à de véritables combats. Les mouvements signataires se sont abstenus de réagir, manifestant ainsi une volonté d'éviter les combats.

16. Les conditions de sécurité au Darfour septentrional se sont aggravées à la fin du mois de juillet, à la suite du retour au Darfour septentrional de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), dirigée par le chef d'état-major Yusif Ahmed Yusif « Karjakola », venant de Libye, à bord d'un convoi composé de 300 voitures et de plusieurs milliers de combattants. Ces forces ont été postées dans plusieurs secteurs, notamment à Tawila (Darfour septentrional) et au Jebel Marra (dans les localités de Fanga, Argo, Dali et Gorlangbang) pour protéger la population locale four. Au moment de l'établissement du présent rapport, les intentions de cette force n'étaient pas tout à fait claires, mais elle s'est abstenue de prendre parti entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide.

<sup>3</sup> Voir *ibid.*, « Another Darfur faction joins Sudanese army in fight against RSF », 20 novembre 2023.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Entretiens avec des membres de mouvements armés du Darfour, avril-décembre 2023.



Le lieutenant-colonel Al-Sadiq Foka des Forces armées soudanaises « Karjakola » et le chef adjoint du Mouvement/Armée de libération du Soudan-Conseil de transition, Salah Adam Tor « Rasas » à El-Fasher, le 24 novembre 2023.

Source : source du Groupe d'experts à El-Fasher.

17. Les tensions locales se sont toutefois accentuées à la fin du mois d'août au sujet des convois humanitaires escortés par des mouvements signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan se rendant de Port-Soudan à El-Fasher. Les Forces d'appui rapide ont accusé les groupes armés de s'en servir pour fournir du matériel militaire aux Forces armées soudanaises au Darfour. La situation a été compliquée par l'entretien de Minawi avec le général Bourhan à Port-Soudan le 3 septembre, qui a suscité une méfiance accrue entre Minawi et les Forces d'appui rapide.

18. Les tensions se sont encore aggravées en octobre, lorsque les Forces d'appui rapide, à la suite de la prise de Nyala, ont rassemblé des hommes autour d'El-Fasher sous le commandement d'Abdelrahim Dagalo, menaçant d'attaquer la base militaire des Forces armées soudanaises et de prendre le contrôle de la ville. Ces dernières ont riposté au moyen de frappes aériennes visant les positions des Forces d'appui rapide

le 31 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre. La déclaration de soutien aux Forces armées soudanaises par certains signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan a fait monter les tensions d'un cran, mais les négociations sur le terrain entre les Forces d'appui rapide et les mouvements ont permis d'apaiser la situation.

### **III. Recrutement fondé sur l'appartenance ethnique : dynamique de « milicianisation »**

19. Depuis la fin de l'année 2022, les tensions entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont accrues, exacerbées par les pourparlers politiques sur l'accord-cadre<sup>6</sup>. Depuis, les deux parties se sont préparées au pire en procédant à de vastes recrutements au Darfour fondés sur l'appartenance ethnique. Les deux parties belligérantes ont poursuivi et intensifié cette campagne de recrutement après le déclenchement de la guerre. Elles se sont également appuyées sur des milices armées locales, qu'elles ont mobilisées, appuyées sur le plan logistique et utilisées comme forces auxiliaires. Ces actes ont accéléré la « milicianisation » de la société du Darfour et la dissémination des armes au sein des populations. Ces facteurs sont à même de déstabiliser davantage la région.

#### **A. Préparation à la guerre**

##### **1. Forces armées soudanaises**

20. Dans les mois qui ont précédé le conflit, les Forces armées soudanaises ont cherché à nouer des alliances avec des chefs traditionnels de populations non arabes du Darfour. Elles ont visé en particulier celles qui se heurtaient à des problèmes constants avec les Arabes et les Forces d'appui rapide, comme les Four et les Massalit. Elles ont tenté de renforcer leurs effectifs par la voie de cet appui.

21. En février 2023, le général Bourhan et d'autres officiers supérieurs se sont entretenus à Khartoum avec des dirigeants de haut rang issus de la population four, comme l'ont confirmé divers responsables ayant participé à ces réunions. Un accord a été conclu, selon lequel les Forces armées soudanaises recruteraient plusieurs milliers de jeunes four pour les déployer dans les zones four du Darfour, afin d'en protéger la population, implicitement contre les Arabes et les Forces d'appui rapide. À la suite de cet accord, des chefs autochtones four ont commencé à dresser des listes de membres four, y compris d'ex-combattants de l'ALS-AW, qui devaient s'entraîner avec les Forces armées soudanaises. Ce processus de recrutement ne s'était toutefois pas achevé au moment où la guerre a éclaté et a été interrompu par la suite.

22. Alors que les tensions entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide s'intensifiaient dans les mois précédant le conflit, les premières ont cherché à recruter d'anciens membres du corps des gardes-frontières dissous par Musa Hilal, qui avait été intégré aux secondes en 2017. Les Forces armées soudanaises ont également envisagé de réformer le corps des gardes-frontières. Des réunions ont été organisées entre M. Hilal et des chefs des Forces armées soudanaises, dont le général Hassan Bilal, directeur adjoint du renseignement militaire, afin d'étudier ces possibilités. Faisant appel à d'anciens officiers des gardes-frontières comme Musa Omer Hilal, le neveu de Hilal, les Forces armées soudanaises ont rassemblé en mars 2023 plusieurs centaines de combattants à Gedid el-Seil (près d'El-Fasher) et à

<sup>6</sup> Signé en décembre 2022 par la composante militaire du Gouvernement (Forces armées soudanaises et Forces d'appui rapide) et plusieurs partis politiques et appuyé par l'ONU et l'Union africaine, l'accord-cadre prévoit une transition de 24 mois, visant à établir un gouvernement dirigé par des civils.

Domaya (près de Nyala) en vue d'un entraînement militaire. La plupart des recrues étaient originaires de la fraction Mahamid du clan des Rizeigat à laquelle appartient Hilal, les Forces armées soudanaises exploitant la rivalité personnelle entre Hilal et Hemedti, ce dernier étant lui-même issu de la fraction Mahariya du clan des Rizeigat. Quelques centaines de ces recrues ont appuyé les Forces armées soudanaises au Darfour septentrional, participant à des affrontements contre les Forces d'appui rapide à El-Fasher et Kabkabiya. L'action de recrutement de Hilal a été contrariée, les Forces armées soudanaises ne disposant pas de moyens financiers suffisants, selon des sources au sein de son groupe du Conseil révolutionnaire de l'éveil du Soudan.

## 2. Forces d'appui rapide

23. Au début de 2023, les Forces d'appui rapide ont lancé une vaste campagne de recrutement au Darfour, se concentrant sur le Darfour méridional et le Darfour occidental, en particulier sur les populations arabes locales (voir sect. VI et VII).

## B. Recrutement en cours<sup>7</sup>

24. Les campagnes de recrutement par les deux parties belligérantes se sont intensifiées une fois que la guerre a éclaté. Elles étaient toujours en cours au moment de l'établissement du présent rapport.

### 1. Forces armées soudanaises

25. Pour contrer la montée en puissance des Forces d'appui rapide au Darfour depuis le mois d'août, les Forces armées soudanaises ont redoublé d'efforts afin de recruter de nouveaux combattants et des forces auxiliaires. Au Darfour septentrional, elles se sont servies, pour recruter au sein des Zaghawa, du MJE-Dabajo, un ancien groupe rebelle qui avait signé le Document de Doha pour la paix au Darfour en 2013 et avait été intégré par la suite aux Forces armées soudanaises. Après la visite effectuée à Port-Soudan par le chef du mouvement, Bakhit Dabajo, lui-même général de division des Forces armées soudanaises, pour s'entretenir avec le général Bourhan au début du mois de septembre, la 16<sup>e</sup> division des Forces armées soudanaises, basée à El-Fasher, a recruté et formé quelque 4 000 combattants<sup>8</sup>. Nombre d'entre eux l'ont été au moyen des réseaux du MJE-Dabajo, selon des sources au sein du groupe. Cet effort de recrutement a mis à profit l'antagonisme existant entre les Zaghawa et les Arabes, qui s'est intensifié à la suite des menaces brandies par les Forces d'appui rapide de prendre le contrôle du Darfour septentrional, considéré par les Zaghawa comme leur bastion.

26. Selon diverses sources au Darfour septentrional, les Forces armées soudanaises ont également rallié un appui des forces paramilitaires qui avaient été constituées sous le régime de l'ancien Président du Soudan, Omar el-Bechir. Elles ont notamment établi à El-Fasher une coordination avec les Forces de défense populaires qui avaient été recrutées par Osman Kibir parmi les Berti dont il était originaire, à l'époque où il était Gouverneur du Darfour septentrional (2011-2015). Ces éléments sont connus sous le nom de « milices Kibir »<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> La présente section est fondée sur des entretiens en personne et par téléphone avec un vaste éventail d'interlocuteurs, dont des chefs autochtones et des membres de groupes armés concernés.

<sup>8</sup> Pour l'une des cérémonies de remise de diplôme qui s'est tenue en octobre 2023, voir : [www.facebook.com/share/v/5ahvxZALeZdWHk5w/?mibextid=KsPBc6](https://www.facebook.com/share/v/5ahvxZALeZdWHk5w/?mibextid=KsPBc6).

<sup>9</sup> Pour la création des milices « Kibir », voir Claudia Gramizzi et Jérôme Tubiana, *Forgotten Darfur: Old Tactics and New Players* (Genève, Smalls Arms Survey, 2012).

27. À la suite des événements qui se sont produits à Geneina en juin, un rapprochement a été opéré entre les Forces armées soudanaises et les représentants des Massalit. Plusieurs chefs politiques et militaires originaires de cette population, y compris des chefs du groupe armé de l'Alliance soudanaise, ont visité Port-Soudan, où ils se sont entretenus avec des représentants des Forces armées soudanaises et des autorités, pour passer en revue la coopération militaire dirigée contre les Forces d'appui rapide et le recrutement de Massalit au sein des Forces armées soudanaises. La mobilisation de Massalit armés ou l'aide à leur apporter dans l'est du Tchad ont cependant semblé d'une complication extrême pour les Forces armées soudanaises, qui n'avaient pas accès au Tchad. Elles ont décidé de consacrer leur attention à un recrutement au sein des Massalit de l'État de Gedaref (dans l'est du Soudan)<sup>10</sup>.

## 2. Forces d'appui rapide

28. La guerre a cristallisé un sentiment d'identité arabe commune parmi les populations arabes du Darfour (et du Kordofan), mettant provisoirement en veilleuse les anciennes rivalités internes telles que les tensions entre les Mahamid et les Mahariya, et les membres de ces populations se sont largement ralliés aux Forces d'appui rapide<sup>11</sup>. Sur la base de la solidarité arabe et d'importants moyens financiers, les Forces d'appui rapide ont attiré divers groupes et milices arabes armés, y compris d'anciens ennemis.

29. Au cours de leurs opérations militaires au Darfour et à Khartoum, les Forces d'appui rapide ont compté de plus en plus sur ces nouveaux alliés. En particulier, plusieurs ex-commandants et groupes dissidents anciennement alignés sur le rival des Forces d'appui rapide, Musa Hilal, ont joué un rôle majeur dans la campagne militaire de ces dernières. Abdallah Hissene et Mohamed Khadam, deux anciens chefs de Hilal en Libye ayant rejoint les Forces d'appui rapide en 2022, ainsi qu'Ali Rizgallah « Safana », ancien chef rebelle arabe bien connu et allié de Hilal, jouent désormais un rôle clé dans les opérations des Forces d'appui rapide. Au début du mois de septembre, une force constituée de plusieurs centaines de combattants issus de divers groupes dissidents de Hilal, tels que le Conseil révolutionnaire de l'éveil du Soudan-Démocratique et le Conseil révolutionnaire de l'éveil du Soudan-Direction collective, est arrivée au Darfour, venant de Libye. Elle opère désormais sous la bannière des Forces d'appui rapide à Khartoum, selon de nombreuses sources parmi ces groupes.

30. Plusieurs commandants et factions du Troisième Front-Tamazouj, un groupe qui était au départ plus proche des Forces armées soudanaises<sup>12</sup>, ont également rallié les Forces d'appui rapide dès le début des combats. Parmi eux se trouve Ahmed Adam Gouja, qui avait participé à des attaques contre les autorités du Darfour occidental en 2021 et 2022. En août, le chef de l'un des principaux groupes du Troisième Front-Tamazouj, Mohamed Ali Gurashi, lui-même un Rizeigat du Darfour oriental et anciennement partisan des Forces armées soudanaises, a annoncé son appui aux Forces d'appui rapide<sup>13</sup>. Parmi les factions arabes du groupe armé de l'Alliance soudanaise, la plupart des principaux chefs et commandants comme Saad Mahil se sont également joints aux Forces d'appui rapide.

<sup>10</sup> Entretien en personne avec plusieurs chefs de populations arabes et des chefs de l'Alliance soudanaise à N'Djamena, et par téléphone, de juillet à décembre 2023.

<sup>11</sup> Les combattants et les alliés des Forces d'appui rapide ont fréquemment utilisé le terme « Ataoua » (العطاوة) pour désigner la coalition de populations arabes du Darfour et du Kordofan.

<sup>12</sup> Pour ce qui est de l'origine du Troisième Front-Tamazouj, voir [S/2022/48](#), annexe 6.

<sup>13</sup> Voir *Sudan Tribune*, « Tamazuj group aligns with RSF in Sudan's ongoing war », 17 août 2023.

### **C. Prolifération des armes légères et de petit calibre résultant du processus de « milicianisation »**

31. Le processus susmentionné a alimenté la prolifération à grande échelle des armes légères et de petit calibre au Darfour. Les belligérants ont fourni des armes aux civils qui les appuyaient, les Forces d'appui rapide aux populations arabes locales en particulier mais aussi, dans une moindre mesure, la police aux Massalit à Geneina. Lors des affrontements, des milices locales ont pillé des dépôts d'armes dans les postes de police, comme à Nyala. Le processus de « milicianisation », en particulier la distribution d'armes aux populations locales, a alimenté la montée de la violence dans plusieurs localités.

32. À partir du mois de juin, de nombreux soldats des Forces d'appui rapide combattant à Khartoum, en particulier parmi ceux recrutés au Darfour juste avant le conflit, ont commencé à rentrer chez eux. Ils ont apporté à Khartoum des biens pillés ainsi que leurs armes, en violation de l'embargo sur les armes. Des Arabes armés, y compris des éléments des Forces d'appui rapide de retour au pays et des transfuges, ont alors vendu certaines de leurs armes dans des marchés libres autour de villes principales comme Nyala<sup>14</sup> et Geneina<sup>15</sup>. Selon les sources locales, des fusils d'assaut AK-47 s'y vendaient à 830 dollars et des mitrailleuses lourdes de 12,7 mm à 3 300 dollars.

### **D. Fragmentation du commandement et du contrôle**

33. La dépendance excessive des belligérants à l'égard de commandants indépendants qui les ont rejoints sans avoir été intégrés en bonne et due forme et sans avoir suivi d'entraînement approprié, ou encore à l'égard de nouveaux combattants recrutés par la voie de réseaux fondés sur l'appartenance ethnique, a entraîné un affaiblissement de la chaîne de commandement, certains nouveaux commandants et forces locaux agissant de manière indépendante et selon leurs propres intérêts. L'indiscipline et l'incohésion interne qui en ont résulté ont souvent porté atteinte aux activités militaires des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide. À El-Fasher, à la fin du mois d'octobre, les combattants de Musa Hilal ont notamment cessé d'appuyer les Forces armées soudanaises et ont quitté la base militaire, à la suite de négociations menées séparément avec les Forces d'appui rapide. Parmi ces dernières, le Groupe d'experts a été informé que dans plusieurs cas, les nouveaux commandants sur le terrain avaient refusé de suivre les ordres de leurs supérieurs.

34. La dépendance des Forces d'appui rapide à l'égard du recrutement effectué en fonction de l'appartenance ethnique a alimenté les violences intercommunautaires parmi les populations arabes, comme l'ont illustré les affrontements opposant les Salamat aux Beni Halba ou aux Habbaniya. Au début du mois d'août, un conflit a éclaté à Koubboum, à 136 kilomètres à l'ouest de Nyala, entre les Beni Halba et les Salamat, qui avaient précédemment concouru aux efforts de recrutement des Forces d'appui rapide au Darfour méridional. Les membres des deux groupes ont utilisé pendant ces combats le matériel militaire fourni par les Forces d'appui rapide. Le Groupe d'experts a obtenu des témoignages fiables de membres des Forces d'appui rapide quittant Khartoum, Nyala et Zalingei, armés et dotés de munitions, pour combattre dans cette région avec des membres de leurs communautés. Les affrontements opposant les Salamat aux Beni Halba ont duré jusqu'en novembre, lorsqu'un conflit distinct a éclaté entre les Salamat et les Habbaniya. Les combattants

<sup>14</sup> La section Kajaik a été par exemple créée au marché Mawachi, au nord de Nyala, contrôlée par des Arabes, consacrée à la vente d'armes et d'articles pillés.

<sup>15</sup> Le Groupe d'experts a reçu plusieurs vidéos et témoignages sur ces « négoes ».

salamat ont accusé les Habbaniya de s'être alignés sur les Forces armées soudanaises<sup>16</sup>. Les affrontements, qui se sont produits principalement dans le secteur de Bouram (Darfour méridional), ont entraîné des déplacements généralisés, quelque 6 000 familles ayant cherché refuge dans la localité de Bouram et dans les zones voisines.

#### **IV. Ravitaillement en armes des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide au Darfour**

35. Pendant la première phase des affrontements au Darfour (d'avril à juillet 2023), le matériel et les armes militaires de pointe qui avaient été observés à Khartoum (avions Soukhoï 25, Mig 29 et Mig 24, hélicoptères d'attaque, systèmes portables de défense antiaérienne et drones de combat) n'ont pas été aperçus au Darfour. Les différentes forces (Forces armées soudanaises, Forces d'appui rapide, groupes et milices signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan) ont utilisé des armes et du matériel militaires qui étaient facilement disponibles : mitrailleuses lourdes de 12,7 mm et 14,5 mm, canons antiaériens ZU23 montés sur des véhicules Landcruiser, lance-roquettes, mortiers, divers types de lance-roquettes, véhicules blindés de transport de troupes BTR 80 de l'ère soviétique et divers types d'armes légères et de petit calibre<sup>17</sup>.

36. Depuis le mois d'août, la campagne militaire renouvelée des Forces d'appui rapide visant à reprendre le contrôle des principales villes du Darfour a cependant entraîné une intensification des moyens militaires utilisés par les deux camps. Les Forces d'appui rapide ont connu une montée en puissance, en même temps qu'elles sécurisaient de nouveaux itinéraires de ravitaillement (voir par. 38 à 49).

##### **A. Survols militaires offensifs**

37. Depuis le mois d'août, les Forces armées soudanaises ont riposté, face à l'avancée des Forces d'appui rapide au Darfour, par la voie de survols militaires offensifs, une action interdite selon le régime des sanctions. Les Forces armées soudanaises ont mené à plusieurs reprises des frappes aériennes sur les positions des Forces d'appui rapide, au moyen d'aéronefs qui ont décollé d'aéroports militaires situés en dehors du Darfour. Elles ont notamment revendiqué des frappes aériennes les 28 et 29 août sur la base des Forces d'appui rapide de Zourouq (Darfour septentrional)<sup>18</sup>. Depuis le mois d'août, d'après divers témoignages, articles de presse et vidéos, les Forces armées soudanaises ont également mené plusieurs frappes aériennes sur les Forces d'appui rapide dans des secteurs de Nyala, Daeïn et El-Fasher, se servant parfois de leur flotte d'Antonov An-32 (voir sect. VII).

##### **B. Nouveaux itinéraires de ravitaillement**

38. Depuis le début de la guerre, les garnisons des Forces armées soudanaises au Darfour n'ont pas été véritablement ravitaillées en matériel militaire, les Forces d'appui rapide ayant rapidement pris le contrôle de la plupart des sections de l'axe

<sup>16</sup> Dans une déclaration vidéo visionnée par le Groupe d'experts, un commandant salamat a accusé les Habbaniya d'avoir reçu 30 véhicules des Forces armées soudanaises.

<sup>17</sup> Comme l'ont observé bon nombre de témoins oculaires et comme confirmé par des preuves photographiques et vidéo.

<sup>18</sup> Voir *Sudan Tribune*, « Sudanese army launches airstrikes on RSF base near Libyan border », 2 septembre 2023.

Kosti-El-Fasher, principale voie d'approvisionnement des Forces armées soudanaises depuis Khartoum et Port-Soudan jusqu'au Darfour. Au début du mois de septembre, certains membres et sympathisants des Forces d'appui rapide ont accusé les Forces armées soudanaises de livrer des fournitures militaires à la base d'El-Fasher au moyen des convois humanitaires en provenance de Port-Soudan, en collusion avec les mouvements armés escortant les convois, l'ALS-MM en particulier. Bien que plusieurs sources du Groupe d'experts au sein des mouvements aient admis une telle probabilité, ces fournitures étaient trop peu nombreuses et trop restreintes pour être de nature à modifier la dynamique du conflit.

39. D'autre part, depuis le début de la guerre et en particulier depuis le mois de juillet, les Forces d'appui rapide ont réussi à sécuriser de nouveaux itinéraires de ravitaillement à destination du Darfour et à travers cette région concernant les armes, les véhicules et la logistique. Selon des témoins oculaires et des vidéos, au cours de la campagne militaire qui s'est intensifiée au Darfour depuis le mois d'août, les Forces d'appui rapide ont employé plusieurs types d'armes lourdes ou de pointe, qu'elles n'utilisaient pas auparavant. Il s'agissait notamment de drones de combat, d'obusiers, de lance-roquettes multiples et d'armes antiaériennes telles que les systèmes portables de défense antiaérienne observés à Nyala, El-Fasher et Geneina.

40. Cette nouvelle puissance de feu des Forces d'appui rapide a eu un effet massif sur l'équilibre des forces sur le terrain, tant au Darfour que dans d'autres régions. Ces nouvelles pièces d'artillerie lourde ont joué un rôle majeur dans la prise de Nyala et de Geneina (voir sect. VI et VII), selon diverses sources locales, y compris au sein des Forces armées soudanaises, tandis que de nouveaux dispositifs antiaériens les aidaient à neutraliser le principal atout des Forces armées soudanaises, à savoir leur force aérienne. En octobre, selon des déclarations officielles, diverses sources locales et des vidéos, les Forces d'appui rapide ont notamment abattu un Antonov des Forces armées soudanaises dans la région de Nyala. Dans une vidéo de l'équipage des Forces d'appui rapide qui a abattu l'avion, le Groupe d'experts a identifié un système portable de défense antiaérienne, probablement de type SA-7<sup>19</sup>.

### C. Nouvelles lignes d'approvisionnement des Forces d'appui rapide

41. Le Groupe d'experts a recensé trois principaux itinéraires logistiques, encore actifs à ce jour, des Forces d'appui rapide, dont l'un traversant l'est du Tchad. Depuis le mois de juin, divers experts en suivi de vol ont observé une forte rotation d'avions-cargos en provenance de l'aéroport international d'Abou Dhabi et à destination de l'aéroport d'Am Djarass, dans l'est du Tchad, effectuant des escales dans des pays de la région tels que le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda<sup>20</sup>. Il a été affirmé dans plusieurs rapports de presse que les avions transportaient des armes, des munitions et du matériel médical pour le compte des Forces d'appui rapide<sup>21</sup>. Le 28 novembre 2023, le général de corps d'armée des Forces armées soudanaises et membre du Conseil souverain, Yasir al-Atta, a fait des affirmations analogues, accusant les Émirats arabes unis et le Tchad d'apporter un soutien militaire aux Forces d'appui rapide à travers Am Djarass<sup>22</sup>. Les Émirats arabes unis ont répondu à ces allégations en déclarant que

<sup>19</sup> Voir [https://twitter.com/RSFSudan/status/1711483757411103161?t=WO\\_Kdj7r6Acfw4\\_nuDpT8g&s=08](https://twitter.com/RSFSudan/status/1711483757411103161?t=WO_Kdj7r6Acfw4_nuDpT8g&s=08).

<sup>20</sup> Voir *Gerjon*, « A new mystery airlift between the UAE and Africa », 30 juin 2023.

<sup>21</sup> Voir Declan Walsh, Christoph Koettl and Eric Schmitt, « Talking peace in Sudan, the U.A.E. secretly fuels the fight », *New York Times*, 29 septembre 2023, et Nicholas Bariyo et Benoit Faucon, « A U.S. ally promised to send aid to Sudan. It sent weapons instead », *Wall Street Journal*, 10 août 2023.

<sup>22</sup> Voir *Sudan Tribune*, « Sudan's Sovereign Council member condemns UAE for arming RSF », 28 novembre 2023.

les avions-cargos étaient organisés à des fins humanitaires, en particulier à la mise en place d'un hôpital de campagne à Am Djarass destiné aux réfugiés soudanais<sup>23</sup>.

42. Selon les informations recueillies par le Groupe d'experts auprès de sources au Tchad et au Darfour, les allégations sont crédibles. Bon nombre de sources dans l'est du Tchad et au Darfour, y compris parmi les chefs autochtones et administratifs locaux et les groupes armés opérant dans ces régions, ont rapporté au Groupe d'experts que plusieurs fois par semaine, des caisses d'armes et de munitions étaient déchargées des avions-cargos arrivant à l'aéroport d'Am Djarass<sup>24</sup>, puis chargées à bord de camions. De petits convois, composés d'un à trois camions escortés par un Landcruiser armé, quittaient l'aéroport par la porte ouest et atteignaient la frontière du Darfour, par Bao ou Kariari, où les marchandises étaient remises aux Forces d'appui rapide, lesquelles les transportaient vers leur base de Zourouq (localité d'Oum Barou au Darfour septentrional)<sup>25</sup>. Certaines armes étaient ensuite distribuées aux positions des Forces d'appui rapide au Darfour, tandis que la plupart étaient transportées de Zourouq à Khartoum par des routes traversant le désert en direction du nord-est, habituellement utilisées par les contrebandiers. Le 14 décembre 2023, le Groupe d'experts a écrit aux Représentants permanents des Émirats arabes unis et du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leur faire part de ses conclusions. Dans leur réponse, datée du 21 décembre 2023, les Émirats arabes unis ont nié toute participation à l'envoi d'armes et de munitions aux Forces d'appui rapide par le Tchad. Ils ont également indiqué que les vols effectués depuis leur territoire étaient destinés au transport d'une aide humanitaire (voir annexe 5). Au 22 décembre 2023, le Groupe d'experts n'avait toujours pas reçu de réponse du Tchad.

43. Plusieurs commandants de terrain des Forces d'appui rapide, choisis pour leur connaissance de la zone frontalière et des routes traversant le désert, ont supervisé l'acheminement des armes vers le Soudan, notamment vers le Darfour. Parmi eux figurait l'ancien commandant de terrain de l'ALS-MM qui avait rejoint les Forces d'appui rapide en 2014, Abdallah Chagab, membre des Zaghawa, aujourd'hui commandant de terrain à Khartoum-Nord. Ces approvisionnements soutenus à grande échelle concernaient des armes légères et de petit calibre, des drones de combat, des missiles antiaériens, des mortiers et divers types de munitions<sup>26</sup>.

44. Selon diverses sources, en particulier parmi les membres des populations du sud de la Libye telles que des groupes armés tebou ou darfouriens, basés en Libye, les Forces d'appui rapide ont utilisé une autre voie d'approvisionnement vers le Darfour, à partir du sud de la Libye, où elles se sont procuré des quantités importantes de carburant. Des éléments des mouvements armés du Darfour, présents en Libye, qui avaient l'option d'acheter du carburant à moindre coût par la voie de leurs relations avec l'Armée nationale libyenne, ont joué un rôle de premier plan dans cette contrebande. Des camions-citernes appartenant aux mouvements et escortés par

<sup>23</sup> Voir par exemple *Agenzia Nova*, « Soudan. Les Émirats démentent les allégations d'envoi d'armes et de munitions aux Forces de soutien rapide », 14 août 2023.

<sup>24</sup> On verrait sur plusieurs photographies attribuées aux membres des forces de sécurité tchadiennes des cargaisons, notamment des caisses d'armes et de munitions pour des fusils d'assaut de type 56, voir [www.facebook.com/100064727614082/posts/pfbid0cc6qSijfU75eAZii79yVc34oiNV7Nwk2cngA9Cswa46NNGVpaF9gfCBxkjRNVpkdl/?d=n&mibextid=WC7FNe](https://www.facebook.com/100064727614082/posts/pfbid0cc6qSijfU75eAZii79yVc34oiNV7Nwk2cngA9Cswa46NNGVpaF9gfCBxkjRNVpkdl/?d=n&mibextid=WC7FNe) et [www.facebook.com/100004271381101/posts/pfbid02aUUW5K7ixfu5jTsUhuEsX8VA7PAS6YaVVpRdQ6z8gBUk9jiYQL4BwVFUnCyjYkSML/?d=n&mibextid=WC7FNe](https://www.facebook.com/100004271381101/posts/pfbid02aUUW5K7ixfu5jTsUhuEsX8VA7PAS6YaVVpRdQ6z8gBUk9jiYQL4BwVFUnCyjYkSML/?d=n&mibextid=WC7FNe).

<sup>25</sup> Le clan d'Hemedti s'est installé à Zourouq autour de 2017, à l'initiative de son oncle Jouma Dagolo. En ce qui concerne Zourouq et l'installation des Forces d'appui rapide, voir Klass van Dijken, « Blood, sand and gold: victor's city rises from ashes of Sudan's civil war », *The Guardian*, 29 février 2020.

<sup>26</sup> Informations recoupées à partir de plusieurs sources militaires et du renseignement et entretiens avec des interlocuteurs locaux au Soudan et au Tchad.

certains de leurs éléments ont transporté du carburant pour le compte des Forces d'appui rapide au Darfour septentrional en passant par la zone des trois frontières Libye-Soudan-Tchad, souvent par Am Djarass.

45. Les Forces d'appui rapide ont également acheté des véhicules en Libye, en particulier des Landcruiser qui, comme le carburant, sont essentiels à leurs tactiques militaires fondées sur la mobilité et la rapidité. Le Groupe d'experts a notamment appris qu'elles avaient importé en septembre des dizaines de voitures neuves du sud de la Libye. Elles ont été rassemblées à Sabba, puis transportées à Zourouq par des chauffeurs recrutés par les Forces d'appui rapide, en passant par Koufra. Une autre fois, des groupes dissidents de Hilal qui retournaient de Libye au Soudan en passant par le Darfour pour rejoindre les Forces d'appui rapide à la mi-2023 sont arrivés avec plusieurs dizaines de Landcruiser neuves, que ces dernières avaient achetées pour leur compte, selon des membres de ces groupes.

46. Les Forces d'appui rapide ont également pu se procurer des armes par la Libye. Le Groupe d'experts sait notamment qu'elles ont demandé pendant les premières semaines du conflit la coopération d'un mouvement armé du Darfour basé en Libye pour transporter au Darfour des pièces d'artillerie et des munitions obtenues en Libye, proposant en retour de donner une partie du matériel au mouvement. Les commandants du mouvement sur le terrain étaient favorables à cet accord, qui n'a été pas suivi d'effet, le chef du mouvement ayant opposé son veto.

47. Dans les opérations menées depuis la Libye, les Forces d'appui rapide ont bénéficié d'une coordination avec plusieurs brigades de l'Armée nationale libyenne basées dans le sud de la Libye, dont Souboul el-Salam, brigade salafiste à dominante zouwaya, basée à Koufra et contrôlant la frontière avec le Soudan, avec laquelle des éléments des Forces coopéraient déjà dans le cadre d'activités de contrebande se déroulant avant la guerre. Selon diverses sources libyennes, Souboul el-Salam a aidé à faciliter le réapprovisionnement des Forces en carburant, en voitures et en munitions. La 128<sup>e</sup> brigade, qui avait une présence dans des localités du sud comme Sabba et était le principal partenaire libyen des mouvements armés du Darfour, y a également participé.

48. Enfin, les Forces d'appui rapide ont sécurisé une voie d'approvisionnement en carburant à partir du Soudan du Sud. Des camions transportant du carburant se déplaçaient chaque semaine de Djouba à Wau. Là, le carburant était transporté à bord de voitures civiles comme des Landcruiser jusqu'à Raja, puis vers les zones contrôlées par les Forces au Darfour méridional, en passant par Kafia Kingi. Si des officiers sud-soudanais locaux, comme quelques officiers de l'armée à Wau, ont trempé dans cette contrebande, les autorités sud-soudanaises n'y ont joué aucun rôle.

49. Le Groupe d'experts note que les transferts d'armes et de munitions au Darfour constituent des violations de l'embargo sur les armes.

## **D. Armes en provenance de la République centrafricaine**

50. Selon des sources multiples au Soudan et en République centrafricaine<sup>27</sup>, les Forces d'appui rapide ont acquis des armes et des munitions dans le nord-est de la République centrafricaine à deux reprises pendant les premières semaines du conflit. La première opération s'est déroulée le 28 avril 2023, lorsque trois véhicules des Forces se sont rendus de la région d'Am Dafok (Soudan) à Birao (République centrafricaine) où ils ont reçu le premier lot d'armes. Une opération analogue a eu

<sup>27</sup> Entretiens avec des représentants du Gouvernement soudanais, des fonctionnaires des Nations Unies et des sources militaires.

lieu le 3 mai, à quelque 25 kilomètres à l'est de Birao, à Terféfé (République centrafricaine). Les autorités soudanaises à Bangui avaient soulevé la question auprès du Gouvernement centrafricain après la première opération, ce qui peut expliquer le choix d'un lieu plus discret dans le cadre de la deuxième livraison.

51. Selon bon nombre de sources militaires, ces armes comprenaient des systèmes portables de défense antiaérienne et les munitions correspondantes que les Forces d'appui rapide ont cherché à acquérir pour contrer l'armée de l'air des Forces armées soudanaises. Par la suite, les Forces d'appui rapide ont transporté ces fournitures militaires de la République centrafricaine au Darfour méridional, en passant par la région d'Am Dafok, avant qu'elles ne parviennent éventuellement à Khartoum.

52. Les opérations ont été coordonnées et exécutées par le commandant des Forces d'appui rapide, Abdallah al-Jazouli, qui opérait depuis la région d'Am Dafok. Avant son affiliation à ces forces au début de 2023, Jazouli, membre de la tribu des Taaïcha, avait un lourd passé de trafiquant d'armes, actif dans la zone frontalière. Il avait la réputation de fournir des armes à divers groupes rebelles centrafricains. Il entretenait également de bonnes relations d'affaires avec le sultan de Kara, établi dans la ville de Terféfé<sup>28</sup>. En participant à ces acquisitions et transports d'armes, les Forces d'appui rapide ont violé l'embargo sur les armes.

## V. Crise humanitaire et violations du droit international humanitaire

### A. Contexte

53. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au 7 décembre, on estimait à 12 000 le nombre de personnes tuées depuis le début du conflit au Soudan<sup>29</sup>, lequel a provoqué une crise humanitaire de grande ampleur et entraîné le déplacement de quelque 6,8 millions de personnes (5,4 millions de personnes déplacées dans leur propre pays et 1,4 million de réfugiés)<sup>30</sup>.

54. Au Darfour, l'intensification de la violence, en particulier dans les zones urbaines, a eu de graves répercussions sur les civils. Selon les services de renseignement, de 10 000 à 15 000 personnes ont été tuées dans la seule ville de Geneina. Parmi les 4,7 millions de personnes déplacées, 1,7 million de personnes l'ont été pour la première fois et bon nombre faisant partie des 3 millions de personnes déjà déplacées l'ont été à nouveau pour la deuxième ou la troisième fois<sup>31</sup>. Le conflit a été l'un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire, plus de la moitié de la population du Darfour souffrant de faim aiguë<sup>32</sup>. La violence a eu un effet particulier sur les femmes et les enfants qui ont été soumis à une violence sexuelle accrue et à d'autres violations, y compris des droits de l'enfant.

55. Dans l'ensemble, le conflit a poussé plus de 1,4 million de personnes au Soudan à fuir vers les pays voisins, dont plus de la moitié vers les pays limitrophes du Darfour.

<sup>28</sup> Pour ce qui est des activités antérieures de contrebande d'armes de Jazouli, voir [S/2019/930](#).

<sup>29</sup> Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Sudan: humanitarian update », 7 décembre 2023. **Error! Hyperlink reference not valid.**

<sup>30</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), « DTM Sudan: weekly displacement snapshot (13) », 12 décembre 2023.

<sup>31</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Près de 4 000 personnes tuées et de nombreux biens civils détruits dans le conflit qui fait rage au Darfour », 17 octobre 2023.

<sup>32</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Soudan : la crise de la sécurité alimentaire s'intensifie dans le contexte actuel de conflit et de difficultés économiques », 3 août 2023.

Environ 555 000 personnes ont fui la violence au Darfour occidental et ont traversé la frontière pour se rendre au Tchad, où la situation était précaire étant donné que les organismes humanitaires ne disposaient pas des fonds nécessaires pour répondre aux besoins croissants. De nombreuses personnes ont entrepris des voyages périlleux à travers le Darfour oriental pour se réfugier au Soudan du Sud.

## **B. Violations du droit international humanitaire par les parties belligérantes**

56. Les attaques disproportionnées et indiscriminées contre les civils, les mauvais traitements infligés (actes de torture, viols, meurtres, arrestations et détentions massives), les déplacements forcés, le pillage et la destruction d'infrastructures critiques civiles, notamment des biens humanitaires, et les attaques contre le personnel sont constitutifs de crimes de guerre au regard des conventions de Genève de 1949 et du droit coutumier humanitaire<sup>33</sup>, certains pouvant être constitutifs de crimes contre l'humanité<sup>34</sup>.

### **1. Pilonnages et raids aériens indiscriminés dans des zones densément peuplées, attaques contre des infrastructures critiques civiles et pillages**

57. Les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont eu recours de manière indiscriminée à l'artillerie lourde et à des raids dans des zones densément peuplées qui ont gravement touché les civils à Geneina, Nyala, Zalingei et Daeïn (voir sect. VI et VII). Les Forces armées soudanaises ont mené des raids aériens dans des zones urbaines d'El-Fasher, Nyala et Daeïn. Les pilonnages effectués par les deux parties ont entraîné une destruction massive des infrastructures civiles qui sont essentielles pour les services de base, notamment l'eau, l'assainissement, les soins de santé et l'éducation. Des écoles, des hôpitaux, des marchés, des bâtiments publics et des biens humanitaires ont été pillés, principalement par les Forces d'appui rapide et les milices alliées, et détruits à la suite des tirs d'artillerie et des pilonnages menés par les deux parties belligérantes (voir annexe 2 à 4 pour des images satellites des destructions à Nyala, Zalingei et Geneina).

### **2. Nouveaux déplacements et nouvelles violences contre les camps de déplacés**

58. Les camps de déplacés au Darfour occidental, au Darfour méridional et au Darfour central, dont beaucoup dépendaient de l'aide humanitaire avant le conflit, ont été attaqués et cernés, ce qui a aggravé le manque d'accès aux soins médicaux, à l'eau et à la nourriture. Depuis le début du conflit, les personnes déplacées dans le camp Hassahissa de Zalingei, à majorité four, ont été prises dans les tirs croisés des Forces d'appui rapide et des Forces armées soudanaises, qui ont fait des morts et des blessés. D'après des sources locales, de jeunes hommes ont été arrêtés aux points de contrôle des Forces d'appui rapide et se sont vu refuser l'accès à d'autres zones, car ils étaient soupçonnés d'avoir rejoint les Forces armées soudanaises<sup>35</sup>. Enfin, le 31 octobre, lorsque les Forces d'appui rapide ont pris le contrôle de la base des Forces armées soudanaises à Zalingei, au moins 16 250 personnes ont été violemment déplacées de ce camp. Le Groupe d'experts a reçu des rapports d'observateurs locaux faisant état

<sup>33</sup> Graves violations des conventions de Genève de 1949 ; voir également le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, art. 8.

<sup>34</sup> L'interdiction des crimes contre l'humanité est une norme impérative du droit international humanitaire qui s'impose à tous les États ; voir également le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, art. 7.

<sup>35</sup> Entretiens avec des personnes rescapées et des sources locales, septembre à novembre 2023.

du viol de 24 femmes par les Forces d'appui rapide (voir annexe 2 pour les cartes et les images satellites montrant les effets et la destruction du camp de Hassahissa)<sup>36</sup>.

59. À compter d'octobre, le camp de Kalma (Nyala) était surpeuplé et accueillait jusqu'à 500 000 personnes ayant fui les violences à Nyala. Elles ont indiqué que le camp était assiégé par les Forces d'appui rapide, qu'elles avaient été dévalisées, empêchées de partir ou détenues arbitrairement aux points de contrôle des Forces d'appui rapide lorsqu'elles avaient cherché à le faire. Les femmes avaient subi des violences sexuelles. Une grave pénurie alimentaire était en cours.

60. Selon des sources locales, 80 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, qui avaient été déplacées du nord d'El-Fasher, de Nyala, Zalingei, Geneina, Tawila et Koutoum, ont trouvé refuge à El-Fasher dans des bâtiments scolaires bondés ou sont restées sans toit. Elles étaient très exposées et avaient des besoins urgents en matière de soins de santé et d'alimentation.

### **3. Harcèlement généralisé, arrestations et détentions arbitraires, actes de torture et demandes de libération contre rançon**

61. Le Groupe d'experts a obtenu des rapports faisant état de harcèlement généralisé, de maltraitements physiques, d'arrestations et de détentions arbitraires, d'actes de torture et de meurtres de la part des Forces d'appui rapide et des milices alliées visant des chefs locaux, des avocats, des journalistes, des membres de comités de résistance et des militants des droits humains. Ces personnes étaient principalement visées du fait d'activités qu'elles avaient menées avant et pendant le conflit, ayant continué de surveiller, de signaler et de dénoncer les violations commises par les parties belligérantes.

62. L'ordre des avocats du Darfour a par exemple signalé au Groupe d'experts que plus de 20 de ses membres avaient été menacés, 16 détenus arbitrairement et torturés et 7 tués par les Forces d'appui rapide et les milices alliées<sup>37</sup>. Le Groupe d'experts a notamment confirmé que dans au moins 10 cas, d'éminentes militantes des droits humains, avocates et journalistes à El-Fasher, Geneina et Nyala avaient été harcelées et maltraitées physiquement, certaines ayant été menacées de viol ou tuées par les Forces d'appui rapide et les milices alliées. Des femmes interrogées par le Groupe d'experts ont par ailleurs déclaré avoir été menacées par les Forces armées soudanaises à Nyala et El-Fasher du fait de leurs activités de suivi<sup>38</sup>. Bien que de nombreuses personnes aient fui le Darfour, craignant pour leur vie, elles ont continué de recevoir des menaces. À El-Fasher par exemple, une avocate connue a été menacée, détenue arbitrairement et torturée à deux reprises par les Forces d'appui rapide<sup>39</sup>. Alors qu'elle avait fui le Soudan, elle a continué de recevoir des menaces. Les Forces armées soudanaises ont également détenu et interrogé arbitrairement une éminente journaliste à El-Fasher<sup>40</sup>.

63. De même, les Forces d'appui rapide et parfois les Forces armées soudanaises ont harcelé, arrêté arbitrairement, détenu et torturé des civils à El-Fasher, Zalingei, Nyala et Geneina, les soupçonnant d'être alignés, en raison de leur appartenance ethnique, sur la faction en guerre adverse. Ces actes ont eu des répercussions sur les

<sup>36</sup> Sources locales ; voir également OIM, « DTM Sudan flash alert: conflict in Zalingi (Zalingi town), central Darfur », 1<sup>er</sup> novembre 2023.

<sup>37</sup> L'ordre des avocats du Darfour a confirmé que 4 de ses membres avaient été tués à Geneina et 3 à Nyala. Il a confirmé 6 cas de torture à Geneina, 2 à Zalingei, 5 à Nyala, 3 à El-Fasher.

<sup>38</sup> Entretiens avec des observateurs locaux et des activistes, octobre et novembre 2023.

<sup>39</sup> Entretiens avec des avocats se trouvant sur place, octobre et novembre 2023.

<sup>40</sup> Entretiens avec diverses sources locales, des journalistes et des militants, juin à novembre 2023.

populations arabes et africaines<sup>41</sup>. Un travailleur humanitaire arabe à El-Fasher a été constamment harcelé par les Forces armées soudanaises qui l'ont accusé de s'être aligné sur les Forces d'appui rapide en raison de son origine ethnique. Il a été arrêté, détenu arbitrairement et interrogé, après quoi il a fui la ville<sup>42</sup>.

64. Les Forces d'appui rapide ont souvent exigé une rançon en échange de la libération des personnes qu'elles détenaient. Le Groupe d'experts a appris qu'au moins neuf personnes à Mornei (Darfour occidental) avaient été détenues car elles étaient soupçonnées de soutenir les Forces armées soudanaises. La plupart de celles qui ont été libérées ont dû payer une rançon<sup>43</sup>. À Nyala, les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont enlevé un avocat de renom et exigé une forte rançon en échange de sa libération. Il a ensuite été tué et abandonné au bord d'une route, portant des traces de torture sur le corps<sup>44</sup>.

#### 4. Violence sexuelle liée au conflit

65. L'intensification du conflit a exposé les femmes et les filles à des risques accrus de violence sexuelle, qui non seulement était répandue, mais s'est intensifiée dans l'ensemble du Darfour au fur et à mesure que le conflit progressait. Le Groupe d'experts a interrogé des observateurs locaux fiables, spécialisés dans les violences sexuelles et fondées sur le genre, qui ont signalé 262 cas de viols d'avril à août<sup>45</sup>. Les chiffres sont probablement beaucoup plus élevés du fait des sous-déclarations, de la faiblesse de l'accès aux soins de santé, du manque de connectivité et de la crainte de leurs victimes de subir une stigmatisation et une marginalisation au sein de leurs communautés.

66. Des violences sexuelles généralisées commises par des membres des Forces d'appui rapide et des milices alliées ont été signalées dans toutes les zones qu'elles contrôlent<sup>46</sup>. Les femmes et les filles âgées de 9 à 75 ans ont couru le risque d'être violées dans les camps de déplacés, pendant leurs trajets, aux points de contrôle et à leur domicile<sup>47</sup>. Les insultes raciales ont été fréquentes lors des violations. À Geneina, des femmes ont été visées en raison de leur appartenance au groupe ethnique des Massalit (voir sect. VI). À Nyala, pratiquement tous les cas de violence sexuelle se sont produits dans des camps de déplacés et dans des quartiers habités par des populations africaines. Des tendances similaires ont été observées à Zalingei et El-Fasher<sup>48</sup>.

67. Des violences sexuelles liées au conflit se sont produites sous la forme d'enlèvements, de demandes de rançon et d'exploitation sexuelle. Des sources locales fiables ont signalé au moins 25 cas d'enlèvement, de viol et d'exploitation sexuelle à l'hôtel Aldaman de Nyala, contrôlé par les Forces d'appui rapide. Le Groupe d'experts a reçu des rapports selon lesquels 16 filles avaient été enlevées et violées à

<sup>41</sup> Entretiens avec divers journalistes, observateurs, activistes, avocats et notables en juin, juillet, octobre, novembre 2023.

<sup>42</sup> Entretien avec des personnes rescapées, octobre 2023.

<sup>43</sup> Le montant des rançons allait de 10 000 à 800 000 livres soudanaises.

<sup>44</sup> Sources crédibles interrogées par le Groupe d'experts, octobre et novembre 2023. Voir également *Sudan Tribune*, « Human rights defender fatally assassinated in South Darfur following abduction », 4 août 2023.

<sup>45</sup> Répartition par lieu : les zones contrôlées par les Forces d'appui rapide dans le nord d'El-Fasher (27), Koutoum (19), Tawila (8), Geneina (63), Nyala (145).

<sup>46</sup> Entretiens avec des observateurs locaux à Nyala, Geneina, Zalingei, El-Fasher tout au long de la période considérée.

<sup>47</sup> Entretiens avec divers observateurs locaux, des experts en violence sexuelle et fondée sur le genre dans ces zones, juin, juillet, octobre et novembre 2023.

<sup>48</sup> Entretiens avec des observateurs locaux, avril à novembre 2023.

maintes reprises dans une habitation des Forces d'appui rapide à Geneina (voir sect. VI).

## 5. Violations des droits des enfants et recrutement et utilisation d'enfants

68. L'escalade du conflit au Darfour a exposé les enfants à des risques accrus de violences sexuelles, de meurtres et de déplacements forcés massifs. Des écoles ont été pillées, occupées ou détruites et l'accès à l'aide humanitaire a été restreint. Le Groupe d'experts a reçu des informations sur le recrutement et l'utilisation d'enfants par les deux parties belligérantes. Des sources locales ont confirmé avoir vu des enfants parmi les rangs des Forces d'appui rapide et des Forces armées soudanaises, y compris dans des camps de recrutement à El-Fasher, Zalingei et Nyala. Les sources du Groupe d'experts ont rapporté que des dirigeants locaux arabes avaient recruté des garçons dans les Forces d'appui rapide. Certains ont mentionné que les garçons s'enrôlaient eux-mêmes dans des centres de recrutement urbains. À Nyala, selon des sources locales, les nouvelles recrues mineures se voyaient promettre des montants allant de 200 000 à 500 000 livres soudanaises et une part du butin à la suite des pillages<sup>49</sup>.

## VI. Première étude de cas : violences ethniques à Geneina et Ardamata

### A. Contexte

69. Du 24 avril au 19 juin, la ville de Geneina (Darfour occidental) a connu une période de violence intense. Le 4 novembre, les Forces d'appui rapide ont pris le contrôle de la 15<sup>e</sup> division des Forces armées soudanaises à Ardamata. Les tensions ethniques ancestrales entre les populations ont été orchestrées par d'éminents chefs militaires, politiques et traditionnels à des fins politiques et économiques personnelles. Les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont sciemment pris pour cible des quartiers civils, des sites de rassemblement et des camps de déplacés, des écoles, des mosquées et des hôpitaux, tout en pillant des habitations et des complexes d'organisations non gouvernementales internationales et des Nations Unies. Elles ont aussi délibérément rendu inutilisables des pompes à eau qui étaient vitales pour la survie de la population. Elles ont visé délibérément des Massalit.

70. Le cycle de violence comportait neuf phases distinctes (voir tableau 2) durant lesquelles l'intensité de la violence a fluctué entre deux modes principaux : les attaques coordonnées à grande échelle des Forces d'appui rapide, recourant à l'artillerie lourde dans les quartiers civils, visant principalement la partie sud de la ville où résidait la majorité des Massalit (phases 1, 3 et 5) et des périodes de calme relatif (phases 2 et 4), au cours desquelles les Forces d'appui rapide et les milices alliées se livraient principalement à des activités telles que le ravitaillement (souvent par le pillage), la mobilisation des forces, la mise en place de points de contrôle à des fins de confinement, les attaques visant d'éminents chefs massalit et le placement stratégique de tireurs d'élite dans toute la ville pour restreindre la circulation de la population (voir annexe 1 pour plus de détails sur les armes et les munitions utilisées lors des violences à Geneina).

71. La vague d'attaques a atteint son apogée au moment du siège imposé à la ville et de l'assassinat du Gouverneur du Darfour occidental, Khamis Abdallah Abakar, aperçu pour la dernière fois le 14 juin avec le commandant des Forces d'appui rapide au Darfour occidental, le général Abdel-Rahman Jouma Barktallah (phase 6). Un

<sup>49</sup> Entretiens avec des observateurs locaux et des journalistes, avril-novembre 2023.

déplacement forcé massif a donc été observé de Geneina vers Adré (Tchad) et Ardamata (Soudan), situé à 6 kilomètres au nord-ouest de Geneina, où se trouvait le quartier général des Forces armées soudanaises (phase 7). La dernière vague de violence s'est produite du 1<sup>er</sup> au 3 novembre (phase 8) et a atteint son point d'orgue avec la prise de contrôle de la 15<sup>e</sup> division des Forces armées soudanaises à Ardamata le 4 novembre (phase 9).

72. Durant les phases 1 à 7, les Forces armées soudanaises sont restées confinées dans leurs casernes, une partie étant postée près du domicile du Gouverneur. Tout au long des attaques, elles n'ont pas protégé la population. Après l'exécution du Gouverneur le 14 juin, les forces stationnées autour de sa résidence ont quitté la ville et réintégré leurs casernes à Ardamata. Pendant ce temps, le groupe signataire de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, l'Alliance soudanaise, a eu du mal à mettre en place une stratégie militaire organisée pour repousser les attaques, faute de munitions. Ses membres ont donc résisté à titre individuel dans leurs quartiers respectifs, certains se positionnant stratégiquement dans des lieux tels que le bureau et la résidence du Gouverneur.

73. En l'absence de protection, les groupes d'autodéfense massalit, créés après les attaques de Krinding I à la fin du mois de décembre 2019, ont assumé la responsabilité de protéger la population. Ne disposant pas d'une formation militaire suffisante et étant dotés de matériel de qualité inférieure, essentiellement composé d'armes légères, ils ont été considérablement désavantagés et n'ont pas pu organiser une riposte efficace contre l'agression.

74. Le 1<sup>er</sup> novembre, les Forces d'appui rapide ont lancé des attaques contre la 15<sup>e</sup> division des Forces armées soudanaises à Ardamata, assiégeant à la fois les civils et les soldats. Ardamata était le dernier bastion des Forces armées soudanaises au Darfour occidental et le seul lieu à Geneina hébergeant encore des Massalit après les événements de juin.

75. Du 1<sup>er</sup> au 3 novembre, les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont attaqué Ardamata et se sont battues contre des soldats des Forces armées soudanaises, des combattants de l'Alliance des forces de libération du Soudan qui avaient rejoint le quartier général des Forces armées soudanaises en mai, des membres de l'Alliance soudanaise et des groupes d'autodéfense massalit. Le 3 novembre, plusieurs membres des Forces armées soudanaises ont fui vers Souleïa (Jebel Moon). Le 4 novembre, les soldats restants des Forces armées soudanaises, les membres des groupes d'autodéfense massalit et les combattants de l'Alliance soudanaise se sont repliés vers le Tchad, dont ils ont franchi la frontière à bord d'une soixantaine de véhicules, remettant leurs armes et leurs munitions aux autorités tchadiennes. Le même jour, les Forces d'appui rapide ont pris le contrôle de la 15<sup>e</sup> division des Forces armées soudanaises, se sont emparées d'Ardamata et ont arrêté de nombreux combattants et civils (voir par. 98 à 100). Parmi les personnes arrêtées se trouvait le chef du renseignement militaire des Forces armées soudanaises à Geneina, Al-Walid Ataullah, accusé par les Forces d'appui rapide d'avoir déclenché des affrontements intercommunautaires à Geneina au moyen de la distribution d'armes et de munitions aux différentes populations locales.

76. Après la prise d'Ardamata, les Forces d'appui rapide ont publié sur X (anciennement Twitter) une vidéo de leur gouverneur de fait, Tijani Karshoum, défilant avec la population dans la région et participant aux efforts de nettoyage<sup>50</sup>. Le 17 novembre, le général Abdel-Rahman Jouma Barktallah a donné pour instruction à ses soldats, par voie télévisée, de faire respecter l'état de droit, de protéger les

<sup>50</sup> Voir <https://twitter.com/RSFSudan/status/1723058260423365070?s=20>.

citoyens et de faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire en provenance du Tchad<sup>51</sup>.

Tableau 2  
**Phases du conflit à Geneina et Ardamata**

<i>Phase</i>	<i>Date</i>	<i>Principaux actes</i>
1	24-27 avril	Premiers affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide Propagation des combats dans les quartiers sud Emploi par les Forces d'appui rapide de l'artillerie lourde dans les zones massalit, dont Jabal et les sites de rassemblement de déplacés
2	28 avril-11 mai	Ravitaillement et rassemblement par les Forces d'appui rapide des soldats et des milices arabes armées à l'intérieur et autour de la ville, en prévision de la prochaine offensive Opérations des Forces d'appui rapide visant des chefs massalit en vue
3	12-26 mai	Reprise par les Forces d'appui rapide et les milices alliées des attaques à l'artillerie lourde dans les quartiers habités par des Massalit, les camps et les sites de rassemblement de déplacés
4	27 mai-5 juin	Reprise par les Forces d'appui rapide du ravitaillement et du rassemblement des milices alliées Opérations des Forces d'appui rapide visant des Massalit Mise en place par les Forces d'appui rapide de nouveaux tireurs embusqués dans la ville pour restreindre la circulation de la population
5	6-13 juin	Lancement par les Forces d'appui rapide d'attaques coordonnées à l'artillerie lourde dans les quartiers massalit, notamment les sites anciens et nouveaux de rassemblement de déplacés et les parages de la résidence du Gouverneur
6	14 juin	Assassinat du Gouverneur de l'État du Darfour occidental
7	15-19 juin	Déplacement massif forcé de Geneina à Adré (Tchad) et Ardamata (Soudan) Opérations des Forces d'appui rapide visant des Massalit en fuite
8	1 <sup>er</sup> -3 novembre	Attaque des Forces d'appui rapide sur Ardamata visant des Massalit ayant fui à la quête d'un refuge et des chefs massalit en vue
9	4 novembre	Prise par les Forces d'appui rapide du quartier général de la 15 <sup>e</sup> Division des Forces armées soudanaises

## **B. Coordination entre les chefs militaires et politiques et les chefs autochtones**

77. Les attaques ont été planifiées, coordonnées et exécutées par les Forces d'appui rapide et les milices arabes alliées. Les dirigeants locaux arabes qui ont facilité et coordonné l'attaque avec les Forces d'appui rapide à Geneina comprenaient Amir Masar Abdurahman Asseel (notable mahamid établi dans la périphérie ouest de Geneina) et Tijani Karshoum (également mahamid, installé à Jabal, membre du mouvement signataire de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan et de l'Alliance

<sup>51</sup> Voir <https://twitter.com/RSFSudan/status/1725466481901642062>.

des forces de libération du Soudan, qui avait été nommé Vice-Gouverneur en juillet 2022).

78. Amir Masar et Karshoum ont facilité le recrutement de milices pour combattre aux côtés des Forces d'appui rapide avec un certain nombre d'autres dirigeants locaux arabes, dont l'agid Ismail el-Bideri (membre des Maharia), Amir Hafiz Hassan (membre des Misseriya) et Amir Hamid Dawai (chef des Aoulad Rachid). En janvier, plusieurs d'entre eux se sont entretenus avec des chefs des Forces d'appui rapide à Khartoum et, en échange d'une somme d'argent, ont recruté des membres parmi leurs populations. La mobilisation la plus importante à Geneina s'est produite quelques semaines avant le 15 avril, date à laquelle des affrontements ont éclaté à Khartoum, et s'est poursuivie jusqu'au 24 avril (phase 1 du conflit). Ces milices ont été rassemblées dans diverses zones de Geneina et alentour. Il s'agit notamment de Jabal (quartier de Karshoum), Wadi Rati (sud), Rigil el-Koubri (ouest), Oum el-Qoura (nord) et Oum Doueim (est). Des milices se sont également rassemblées dans le secteur de Massar, à Kaskidik, Kourti, Oum Sidera, Doula, Laham, Adar et Soukri. Tout au long du conflit, ces sites ont continué de servir de lieux de rassemblement pour les milices.

79. Les Forces d'appui rapide ont établi, dans les quartiers, des sections locales qui ont fait office de centres opérationnels. Masar s'y est rendu fréquemment pour distribuer des armes et établir une coordination avec les milices alliées aux Forces d'appui rapide. Les milices alliées ont également établi leurs propres centres opérationnels, où des officiers des Forces d'appui rapide se rendaient souvent, à des fins de coordination. Le plus grand de ces centres était hébergé dans le bâtiment de l'ancien Ministère des ressources animales, tandis que d'autres se trouvaient dans le secteur de Nassaem à Arboukni, au lieu-dit « point d'eau 13 », et à l'école Abdala Abdala.

80. La coordination entre les Forces d'appui rapide et les milices alliées allait bien-delà du périmètre de la ville. L'axe Geneina-Adré (Tchad) était sous le contrôle coordonné des Forces d'appui rapide et des milices alliées. Mohamed Bashir était chargé du déploiement des forces mixtes (Forces d'appui rapide et milices alliées) qu'il coordonnait à chaque point de contrôle (dont le nombre fluctuait entre neuf et trois, selon les jours) avec l'aide des agid. Une coordination avait également été établie concernant les procédures de passage en toute sécurité. Par exemple, l'agid contrôlant la zone d'Adikong (zone frontalière entre le Tchad et le Soudan), Anur Faye Abouda (membre des Mahamid), avait participé avec Mohamed Bashir aux négociations locales pour l'ouverture de la frontière entre le Tchad et le Soudan.

81. Il importe de noter que tous les membres des populations arabes n'ont pas participé aux violences et que beaucoup ont activement protégé les Massalit, lesquels ont trouvé refuge au domicile de voisins arabes et obtenu leur aide pour fuir vers Adré (Tchad). De nombreux chefs massalit se sont déclarés reconnaissants d'avoir été libérés sur la base des assurances et des déclarations d'innocence fournies par leurs voisins arabes.

### **C. Carences au niveau de la gouvernance à Geneina**

82. Après la chute de Geneina le 14 juin, des carences sont apparues au niveau de la gouvernance. Tijani Karshoum a tenté de s'emparer de l'espace et de créer un semblant de gouvernance, tout en coordonnant son action avec les Forces d'appui rapide et les influents chefs de milices arabes locales. Cette administration de fait a participé notamment à des négociations avec les organismes humanitaires des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales pour l'acheminement de l'aide humanitaire qui, au moment de l'établissement du présent

rapport, était limitée et principalement destinée aux populations arabes locales. En novembre, les chefs traditionnels arabes contrôlaient chacun leur propre territoire et ne prêtaient guère attention à l'administration de Karshoum. Entre-temps, le général Abdel-Rahman Jouma Barktallah, qui avait quitté Geneina au début du mois d'août, combattit à Zalingei et était revenu quelques jours avant l'attaque d'Ardamata, avait établi sa base près de l'aéroport de Geneina et avait été nommé par Abdelrahim Dagalo commandant de la 15<sup>e</sup> division.

## D. Violations du droit international humanitaire<sup>52</sup>

83. Le Groupe d'experts a recueilli des éléments de preuve et des témoignages à la suite de plus de 120 entretiens avec des victimes et des témoins oculaires qui ont signalé constamment des violations du droit international humanitaire commises par les Forces d'appui rapide et les milices alliées. Le conflit a entraîné des déplacements massifs et forcés, à motivation ethnique. On estime que quelque 555 000 personnes sont arrivées au Tchad depuis le début du conflit<sup>53</sup>.

84. Le 15 juin, les Forces d'appui rapide ont publiquement nié toute participation à ces violations et demandé l'ouverture d'une enquête indépendante<sup>54</sup>. Dans un enregistrement sonore du 19 juin, leur commandant au Darfour occidental, le général Abdel-Rahman Jouma Barktallah, a nié la participation des Forces aux violences ; il a accusé les Forces armées soudanaises d'avoir provoqué des tensions entre les populations locales et des éléments hors-la-loi échappant à tout contrôle d'avoir attaqué les Massalit et notamment d'avoir tué le Gouverneur Khamis Abakar. Dans un enregistrement sonore diffusé dans les médias sociaux des Forces d'appui rapide le 20 juin, Hemedti a déclaré qu'un comité d'enquête interne serait constitué et dépêché à Geneina pour collaborer avec l'enquête indépendante, le cas échéant<sup>55</sup>. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'on ne savait pas clairement si cela avait été le cas.

### 1. Violences sexuelles liées au conflit

85. Les violences sexuelles liées au conflit commises par les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont été généralisées. Des observateurs locaux fiables ont rapporté au Groupe d'experts que du 27 avril au 29 mai, 63 cas de viols s'étaient produits dans les régions de Jabal et de Madaris. Selon cette source et d'autres sources fiables à Geneina, des femmes et des filles, dont certaines âgées de 14 ans, ont été violées par des éléments des Forces d'appui rapide dans des centres d'entreposage du Programme alimentaire mondial contrôlés par les Forces d'appui rapide (35 cas), à leur domicile ou pendant qu'elles réintégraient leur foyer pour récupérer des biens après avoir été déplacées par la violence. Les attaques ont pris la forme d'insultes raciales dirigées contre les Massalit et les membres de populations non arabes. Par ailleurs, le Groupe d'experts a reçu des rapports selon lesquels 16 filles avaient été enlevées par des soldats des Forces d'appui rapide dans les quartiers de Jabal et de Thaoura et violées dans une habitation des Forces d'appui rapide. En raison du manque d'accès aux soins médicaux et aux moyens de communication et de la persistance de la violence, ces chiffres sont probablement plus élevés.

<sup>52</sup> La présente section se fonde sur des entretiens réalisés à Adré (Tchad), Kampala et Nairobi, des preuves documentaires d'organismes des Nations Unies, des entretiens et des preuves documentaires et photographiques d'organisations de la société civile et des entretiens avec des organisations non gouvernementales internationales, mai à juillet 2023.

<sup>53</sup> Voir OIM, « DTM Sudan: weekly displacement snapshot (13) ».

<sup>54</sup> Voir <https://twitter.com/rsfsudan/status/1669325565118107650?s=48&t=t9UpbqtEhdvNghN7ebfoOA>.

<sup>55</sup> Voir <https://twitter.com/generaldagallo/status/1671142854108798976?s=48>.

## 2. Pillages systématiques et généralisés et attaques à motivation ethnique

86. Les attaques systématiques et généralisées, le pillage et la destruction de biens de caractère civil, notamment d'hôpitaux, de mosquées, d'écoles, de bâtiments publics, de marchés, de points d'eau et de locaux humanitaires ont empêché l'accès aux services de base. Les mosquées et les écoles, qui servaient d'abris, ont été attaquées. Des quartiers et des habitations ont été continuellement attaqués, pillés, brûlés et détruits, où des Massalit et des membres d'autres populations ont été harcelés, ont subi des agressions physiques, un harcèlement sexuel, des atteintes sexuelles, voire ont été exécutés. À plus petite échelle, les Massalit se sont également livrés à des pillages dans le centre-ville, principalement dans les locaux d'organisations non gouvernementales internationales (voir annexe 3 pour les images satellites des destructions).

## 3. Attaques indiscriminées de tireurs embusqués, poussant les civils à se confiner chez eux de leur propre gré

87. Les Forces d'appui rapide ont placé sur les principaux axes routiers des tireurs embusqués qui s'en sont pris de manière indiscriminée à des civils, y compris des femmes, dont des femmes enceintes, et des jeunes. Tous les témoins oculaires ont vu de nombreux cadavres sur la voie publique, tandis que 92 morts et 21 blessés étaient signalés. Bien que les témoins n'aient pas pu confirmer le nombre total de morts, des personnes ont déclaré avoir vu plus de 13 corps en une seule journée. Des témoins ont confirmé avoir vu des corps qui barraient la route. La menace des tireurs embusqués, les divers points de contrôle des Forces d'appui rapide et des diverses milices dans la ville et les attaques constantes ont restreint la circulation vers les quartiers de la partie sud, ce qui a restreint l'accès des habitants à la nourriture et à l'eau.

Photographie 1

**Corps éparpillés à Geneina, 16 juin 2023**



Source : photographie publique, corroborée par le Groupe d'experts

## 4. Attaques systématiques visant les sites de rassemblement de déplacés

88. La localité de Geneina comptait 120 sites de rassemblement de personnes déplacées, accueillant plus de 80 000 personnes, principalement des Massalit, qui

avaient été déplacées lors d'attaques antérieures<sup>56</sup>. Pendant les récentes violences, ces sites de rassemblement ont été systématiquement attaqués, pillés, incendiés et détruits. Les graves attaques généralisées contre ces sites et quartiers ont provoqué de nouveaux déplacements.

89. Les civils ont cherché refuge dans diverses écoles et mosquées. Le pensionnat de filles Azahara à Madaris est devenu un vaste lieu de rassemblement, abritant un millier de familles, soit plus de 5 000 personnes. L'école Algadima située à proximité a abrité 3 500 familles. Ces sites et d'autres ont été pilonnés à l'artillerie lourde et au mortier. Le 12 juin, des témoins ont indiqué qu'environ 26 bombes avaient touché des sites de rassemblement de déplacés en une seule journée. Malgré la difficulté d'établir un bilan exact, les témoins ont fait état d'un nombre considérable de morts et de blessés, dont des femmes et des enfants, certains estimant le nombre de victimes à 60 à 70 par jour.

Photographie 2

**Sites de rassemblement de personnes déplacées, visés et détruits pendant le conflit à Geneina**



Source : confidentielle.

<sup>56</sup> Décembre 2019 et janvier 2020, Krinding I et II. Voir [S/2023/93](#), sect. XI.

Photographie 3  
**Sites de rassemblement de personnes déplacées, visés et détruits pendant le conflit à Geneina**



Source : confidentielle.

**5. Assassinats ciblés et systématiques à motivation ethnique de personnalités massalit**

90. Des assassinats ciblés et systématiques à motivation ethnique ont été signalés, au cours desquels les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont attaqué les domiciles de personnes figurant sur une liste d'éminents chefs massalit, militants des droits humains, avocats, enseignants et journalistes. Les personnes rescapées ont déclaré avoir été visées et menacées du fait de leur profession et de leur appartenance au peuple massalit. Au moins deux avocats de renom ont été directement visés et tués par les Forces d'appui rapide et les milices alliées car ils s'étaient occupés d'affaires juridiques relatives à des attaques antérieures contre des Massalit<sup>57</sup>. Trois éminents médecins et sept membres du personnel ont été directement pris pour cible et tués. Des dirigeants locaux connus ont été harcelés et certains exécutés. Des militants des droits humains ont été tués alors qu'ils observaient et signalaient les faits.

**6. Attaques visant des hôpitaux et des installations médicales**

91. Les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont pillé et détruit l'ensemble des hôpitaux et centres de stockage médical, ce qui a entraîné l'effondrement des services de santé. Ces attaques ont eu pour conséquence directe le décès de 37 femmes souffrant de complications pendant l'accouchement et de 200 patients sous dialyse<sup>58</sup>. Des témoins ont déclaré que des patients avaient été exécutés dans des dispensaires et que des centres médicaux d'urgence avaient été attaqués. Le 6 mai, en raison de la pénurie de matériel médical, feu le Gouverneur Khamis Abdallah Abakar a cherché à obtenir l'évacuation des blessés graves vers le Tchad mais le plan n'a pas abouti, les

<sup>57</sup> Affaires juridiques concernant l'attaque de Krinding de 2019 et les attaques de Misterei de 2020.

<sup>58</sup> Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa, « Press statement: the footprints of genocide can be traced in Al Geneina », 16 juin 2023.

Forces d'appui rapide ayant exigé des droits élevés pour garantir un passage en toute sécurité.

## **7. Obtenir une protection à Ardamata : déplacements forcés et massacres de civils**

92. Après l'assassinat du Gouverneur, les Massalit et d'autres populations africaines ont décidé de se réfugier à Ardamata. À minuit, un convoi composé de milliers de personnes, femmes, enfants, personnes blessées et personnes âgées, de véhicules et d'animaux a quitté les quartiers de Madaris et de Jamarek en direction d'Ardamata. À l'approche de la zone d'Achati et du pont d'Anassim, les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont tiré de manière indiscriminée sur le convoi. D'après les rescapés, un millier de personnes ont été tuées.

93. Pour fuir l'attaque, le convoi s'est éparpillé et au moins 100 personnes parmi celles qui tentaient la traversée du fleuve se sont noyées. Les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont tué quelque 300 personnes (principalement des femmes et des enfants) parmi celles qui fuyaient vers l'ouest. Des milliers de civils sont restés à Ardamata, dans une situation de vulnérabilité extrême, n'ayant pas accès à de la nourriture et à des médicaments<sup>59</sup>. En novembre, les personnes massalit rescapées ont été visées et attaquées (voir ci-dessous).

## **8. Fuite à Adré**

### **a) À pied : tirs indiscriminés et exécutions sommaires**

94. Du 14 au 17 juin, quelque 12 000 personnes, dont des femmes et des enfants, ont quitté Geneina pour se rendre à Adré à pied<sup>60</sup>. Alors qu'ils s'approchaient des points de contrôle des Forces d'appui rapide, les hommes et les femmes ont été séparés, harcelés, fouillés, dévalisés et agressés physiquement. Les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont tiré de manière indiscriminée sur les jambes de centaines de personnes pour les empêcher de fuir<sup>61</sup>. Les jeunes hommes ont été particulièrement visés et interrogés sur leur appartenance ethnique. Une fois identifiés comme Massalit, beaucoup ont été sommairement exécutés d'une balle dans la tête. Les femmes ont subi des agressions physiques et sexuelles. Les tirs indiscriminés ont fait également des morts et des blessés parmi les femmes et les enfants. Tous les témoins ont dit avoir vu de nombreux cadavres le long de la route, y compris de femmes, d'enfants et de jeunes hommes<sup>62</sup>.

### **b) En voiture : harcèlement, détention arbitraire et exécutions sommaires**

95. Bon nombre de réfugiés sont arrivés à Adré après avoir versé de l'argent aux Forces d'appui rapide et aux milices alliées<sup>63</sup>. Des redevances ont également été versées à divers postes de contrôle routier des Forces d'appui rapide et des milices, et les passagers ont été dévalisés et interrogés sur leur appartenance ethnique. De nombreux survivants ont dit leur crainte d'être reconnus en tant qu'enseignants, militants des droits humains, avocats ou dirigeants massalit. Des hommes soupçonnés d'être des combattants massalit ont été sommairement exécutés, tandis que d'autres étaient arbitrairement détenus et emmenés dans des centres de rétention à Geneina. À l'instar des personnes se déplaçant à pied, ces témoins ont indiqué avoir vu de

<sup>59</sup> Les populations fuyant la violence à Kreinik, au camp de déplacés de Sissi et à Mornei faisaient partie de ceux qui ont cherché un refuge.

<sup>60</sup> De 27 à 30 kilomètres.

<sup>61</sup> Le 16 juin, Médecins sans frontières à Adré a indiqué officiellement avoir soigné 622 blessés en trois jours après l'assassinat du Gouverneur. Voir Médecins sans frontières, « Plus de 600 blessés de guerre arrivés en trois jours à l'hôpital d'Adré dans l'est du Tchad », 16 juin 2023.

<sup>62</sup> Bon nombre ont été arrêtés à Adikong. Les rapports ont confirmé plusieurs corps dans ce secteur.

<sup>63</sup> De 30 000 à 40 000 livres soudanaises par personne.

nombreux cadavres le long de la route, y compris de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Un témoin a déclaré avoir vu 105 cadavres d'enfants pendant son trajet.

## 9. Collecte des corps et charniers

96. Les corps ont commencé à se décomposer, ne pouvant être transférés à cause des tireurs embusqués, de la restriction des mouvements et de la menace permanente de violence à Geneina. Les Forces d'appui rapide ont fini par procéder à l'enlèvement des restes de guerre de la ville. Le 17 juin, avec leur aval, des volontaires du Croissant-Rouge soudanais ont commencé à ramasser les cadavres sur les routes et à l'intérieur des habitations, y compris ceux trouvés sur les sites de rassemblement de déplacés et dans d'autres lieux où des personnes avaient cherché refuge. Un volontaire a déclaré avoir travaillé pendant une semaine, transférant quelque 400 corps à bord d'un camion, y compris ceux de femmes et d'enfants, dont beaucoup avaient des blessures par balle à la tête. Les corps ont été enterrés dans divers charniers. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits humains a reçu des rapports faisant état d'au moins 13 charniers<sup>64</sup>.

97. Dans la nuit du 3 novembre, les Forces armées soudanaises ont abandonné la 15<sup>e</sup> division sans prévenir les civils à Ardamata de leur retrait et de leur reddition aux Forces d'appui rapide. Par la suite, le 4 novembre, ces dernières ont pris le contrôle d'Ardamata et ont confiné les civils chez eux. Des combattants appartenant principalement aux Massalit et à d'autres tribus africaines qui avaient trouvé refuge au quartier général des Forces armées soudanaises ont été arrêtés. Les Forces d'appui rapide ont déclaré avoir 700 prisonniers de guerre. On ne savait rien du sort qui leur avait été réservé au moment de l'établissement du présent rapport.

## 10. Violences à Ardamata en novembre 2023

98. À la suite des premiers affrontements ayant opposé les Forces armées soudanaises aux Forces d'appui rapide du 1<sup>er</sup> au 3 novembre, plus de 8 000 personnes, la plupart des femmes et des enfants massalit, ont fui à Adré<sup>65</sup>. La plupart des hommes massalit n'ont pas pu franchir les postes contrôlés par les Forces d'appui rapide et les milices alliées. Des témoins oculaires ont rapporté au Groupe d'experts que celles-ci avaient interrogé des personnes aux postes de contrôle sur leur appartenance ethnique et les avaient harcelées, dévalisées, battues, fouettées et détenues arbitrairement. Durant ces trois jours, des familles arabes ont également fui les violences et franchi la frontière avec le Tchad. Parmi elles se trouvaient des adolescents et des hommes adultes qui ont pu, en revanche, passer les postes de contrôle<sup>66</sup>.

99. Dans les quartiers et les camps locaux de déplacés, les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont fait des descentes, à la recherche d'hommes et de jeunes massalit. Elles ont ensuite pillé et incendié de nombreuses habitations. Selon des sources locales, des adolescents et des adultes soupçonnés d'être massalit ont été exécutés par les Forces d'appui rapide et les milices alliées. Une personne qui en a réchappé a déclaré s'être dissimulée parmi les cadavres (voir photographie 4). Des sources ont confirmé que les corps sur cette photographie étaient des civils massalit

<sup>64</sup> Voir Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), « SRSG for Sudan and Head of UNITAMS Volker Perthes remarks to the Security Council », 13 septembre 2023.

<sup>65</sup> Voir HCR, « Soudan : le HCR met en garde contre la montée de la violence et des violations des droits humains contre les civils au Darfour », 10 novembre 2023. [Error! Hyperlink reference not valid.](#)

<sup>66</sup> Entretiens avec des témoins oculaires et l'observateur d'un point d'entrée au Tchad, novembre 2023.

tués par les Forces d'appui rapide et les milices alliées. Au moins deux éminents dirigeants massalit ont été pris pour cible et exécutés, dont Mohammed Arbab, membre de l'administration locale, qui a été exécuté avec les membres de sa famille le 5 novembre<sup>67</sup>. Selon les estimations, plus de 66 hommes massalit ont été exécutés sommairement en une seule journée<sup>68</sup>.

#### Photographie 4

#### Meurtres de civils massalit à Ardamata en novembre 2023



Source : photographie ayant été largement diffusée, confirmée par le Groupe d'experts.

100. Les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont détenu et torturé arbitrairement des centaines d'adolescents et d'hommes. Un survivant interrogé par le Groupe d'experts a déclaré avoir été détenu et torturé tout comme des centaines d'autres détenus, dont quatre seulement ont réussi à fuir<sup>69</sup>. Selon des témoins oculaires, bien que les femmes n'aient pas été directement visées, certaines ont été tuées au cours de tirs indiscriminés et soumises à des violences sexuelles. Bien qu'il soit difficile d'établir un bilan global des décès, on fait état de 800 à 2000 meurtres, tandis que de nombreuses personnes sont portées disparues<sup>70</sup>. Selon les survivants, les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont contraint les détenus civils à ramasser les corps et à les enterrer. Le Groupe d'experts a reçu des informations faisant état d'au moins trois charniers<sup>71</sup>.

<sup>67</sup> Entretiens avec des personnes rescapées, des journalistes, des militaires et des notables, novembre et décembre 2023.

<sup>68</sup> Voir Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Soudan : massacre à Ardamata », 17 novembre 2023.

<sup>69</sup> Entretien à Adré (Tchad) avec des personnes rescapées d'Ardamata, novembre 2023.

<sup>70</sup> Voir *Sudan Tribune*, « RSF kills over 2,000 civilians in West Darfur's Ardamata », 10 novembre 2023, et HCR, « Soudan : le HCR met en garde contre la montée de la violence et des violations des droits humains contre les civils au Darfour ».

<sup>71</sup> Entretiens avec des personnes rescapées d'Ardamata et des observateurs locaux à Adré (Tchad), novembre 2023.

## VII. Deuxième étude de cas : la dynamique du conflit à Nyala

### A. Contexte

101. En août, les Forces d'appui rapide ont intensifié leurs opérations pour capturer Nyala, ayant du mal à atteindre les objectifs militaires restants à Khartoum. Nyala est la deuxième ville du pays et un pôle commercial avec le Soudan du Sud et la République centrafricaine. Le commandant en chef adjoint des Forces d'appui rapide, Abdelrahim Dagalo, en a supervisé l'assaut, ce qui témoigne de l'importance de la prise de la ville.

102. En juillet, les Forces d'appui rapide ont assiégé le quartier général de la 16<sup>e</sup> division. Le 26 octobre, elles en ont pris le contrôle, après un assaut de quatre jours, et ont fait totalement mainmise sur la ville et l'État du Darfour méridional. La base hébergeait une composante essentielle du commandement de la région occidentale des Forces armées soudanaises, notamment de l'artillerie, du génie et des véhicules blindés.

103. La victoire des Forces d'appui rapide a été favorisée par les divisions internes au sein de la garnison des Forces armées soudanaises, comme l'illustrent l'assassinat, le 21 août, du commandant Yasser Fadlallah Khidr Saim par l'un de ses soldats et la défection de dizaines de soldats. La prise de contrôle finale par les Forces d'appui rapide a été le résultat de négociations menées entre les Forces d'appui rapide et le nouveau commandant des Forces armées soudanaises, le général de brigade Hussein Mohamed Jawdat.

104. Le 22 novembre, les Forces d'appui rapide ont émis des directives pour remédier aux violations commises à Nyala, mettant l'accent sur un semblant de gouvernance. Abdelrahim Dagalo a exhorté les habitants à réintégrer leurs foyers. Les Forces d'appui rapide ont demandé à la police et aux dirigeants locaux d'assurer la gouvernance de la ville au quotidien.

### B. Large campagne de recrutement au Darfour méridional avant le conflit<sup>72</sup>

105. En février et en mars 2023, bon nombre de jeunes de zones rurales au Darfour méridional ont été rassemblés à Nyala et envoyés par la suite dans des camps d'entraînement des Forces d'appui rapide situés dans la région de Khartoum, tels que Teiba et Omdurman. Des témoins oculaires et des séquences vidéo ont confirmé la présence de camions transportant ces recrues à l'intérieur de Nyala. Elles étaient issues de populations arabes locales, notamment Tarjam (région de Boulbol Timbesco), Beni Halba (Eddel-Foursan), Habbaniya (Bouram), Taaïcha (région d'Am Dafok), Saada (secteur de Gardut), Misseriya (région de Nitega) et Fallata (région de Toulous).

106. En échange de la fourniture aux Forces d'appui rapide de plusieurs centaines de membres de leurs communautés, les chefs autochtones ont reçu des incitations telles que des voitures, de l'argent et, dans certains cas, des grades militaires dans les Forces d'appui rapide. De nombreuses sources parmi les chefs traditionnels ont corroboré ces arrangements. Par exemple, le *nazir* (plus haut chef traditionnel) des Fallata, Mohamed el-Futi Ahmed el-Samani, proche associé de Hemedti après la révolution

<sup>72</sup> La présente section se fonde sur des entretiens en personne ou par téléphone avec un large éventail d'interlocuteurs du Darfour méridional, dont des chefs autochtones et des groupes armés concernés, avril à novembre 2023.

de décembre 2018, a participé activement à la sélection des membres de sa communauté, dont Abdallah Yagoub, devenu l'un des principaux commandants des Forces d'appui rapide à Nyala.

107. Quelques officiers des Forces d'appui rapide ont également joué un rôle essentiel dans le processus de recrutement. En particulier, Taha Humaidan, membre éminent du comité de paix au Darfour des Forces d'appui rapide et proche de Hemedti, ainsi que Nazir Yunis, issu des Misseriya et autre éminent membre du comité, ont pris les choses en main. Dans le cadre des travaux menés au comité de paix des Forces d'appui rapide, qui a servi de médiateur dans divers conflits intercommunautaires, ils ont établi d'étroits liens avec de nombreux chefs traditionnels, qui se sont avérés avantageux pour les Forces d'appui rapide au cours de l'action de recrutement.

### C. Coordination entre les chefs militaires et les chefs autochtones<sup>73</sup>

108. Comme au Darfour occidental, les offensives des Forces d'appui rapide contre la division des Forces armées soudanaises à Nyala ont bénéficié de l'aide fournie par des membres de populations arabes ayant été recrutés et armés pour ces opérations. Ces miliciens locaux, se déplaçant souvent à bord d'une motocyclette, ont participé notamment à des attaques contre des individus, à des cambriolages, à des pillages et à des vols de voitures d'organisations non gouvernementales internationales.

109. La mobilisation de membres armés de populations arabes locales a été facilitée par les chefs traditionnels. Le *nazir* de Tarjam, Mohamed Ibrahim, a publiquement demandé à sa communauté d'appuyer les Forces d'appui rapide, ce qui a entraîné l'arrivée de nombreux membres de Tarjam à Nyala pour épauler les Forces et participer aux pillages. De même, le 17 mai, le *nazir* de Misseriya, Al-Tijani Abdulgadir Mohamed Osman, a, dans une déclaration publique, exprimé son soutien aux Forces. Osman al-Nur, un *omda* (chef traditionnel) de la tribu des Aoulad Rachid, a également mobilisé les membres de sa communauté pour soutenir les Forces. Pour sa part, le *nazir* de Fallata a dépêché des dizaines de combattants pour accompagner les Forces à Nyala.

110. Des officiers des Forces d'appui rapide ont également joué un rôle important dans la mobilisation des milices en enrôlant des membres de leur propre communauté afin d'appuyer les Forces. Lors des affrontements avec les Forces armées soudanaises, Nazir Yunis a mobilisé des membres des Misseriya auxquels il appartient, ce qui a entraîné de lourdes pertes parmi eux. Un autre commandant important des Forces d'appui rapide, Adam Aboushanab, qui était activement impliqué dans les sociétés minières leur appartenant au Darfour méridional, a recruté plusieurs dizaines de membres de son clan des Ereigat pour appuyer les efforts des Forces.

### D. Violations du droit international humanitaire à Nyala

111. Selon des sources locales, les Forces d'appui rapide et les milices alliées ont infiltré des quartiers civils dont ils ont pris le contrôle et ont pillé et occupé des habitations et des bâtiments publics. Les pilonnages à l'artillerie lourde indiscriminés et disproportionnés visant des quartiers suspects ont entraîné les pertes les plus lourdes en vies humaines et des destructions d'habitations. En représailles, les tirs d'artillerie des Forces d'appui rapide visant la 16<sup>e</sup> Division des Forces armées soudanaises ont touché des quartiers civils proches de la base. De nombreux civils ont été tués dans les tirs croisés des parties belligérantes. Le 21 août, les Forces

<sup>73</sup> Ibid.

d'appui rapide ont pilonné un marché, faisant 24 morts<sup>74</sup>. Le 22 août, 41 civils, principalement des femmes et des enfants, qui s'étaient réfugiés sous le pont de Taiba au sud de Nyala<sup>75</sup> ont été tués au cours de pilonnages des Forces d'appui rapide.

112. La riposte militaire des Forces armées soudanaises a acquis une nouvelle dimension le 3 et le 13 septembre lorsque, pour la première fois au Darfour depuis le début du conflit, elles ont recouru à des frappes aériennes contre des quartiers civils. D'après des sources locales, elles ont fait au moins 54 morts et bon nombre de blessés, alors que les installations médicales étaient limitées en nombre et un seul hôpital était encore opérationnel. Les pilonnages constants associés aux raids aériens ont détruit une grande partie de la ville et de ses infrastructures publiques, y compris le marché principal. L'interruption des réseaux de communication a gravement entravé le suivi de la situation. Les services d'eau et d'électricité ont été coupés et l'accès à la nourriture entravé. Les habitants n'avaient pas accès aux marchés et bon nombre d'entre eux ne pouvaient plus s'acheter de la nourriture, faute de moyens financiers, les prix étant montés en flèche (voir annexe 4 pour des images satellites montrant les dégâts à Nyala).

113. Toute estimation des décès a été difficile à confirmer. Les pilonnages à l'artillerie lourde et les frappes aériennes ont entraîné une augmentation importante des déplacements forcés, principalement dans l'État du Darfour méridional, tandis que 794 000 civils fuyaient vers des localités voisines au Darfour septentrional (El-Fasher) et au Darfour oriental (Daeïn)<sup>76</sup>.

114. Par ailleurs, les Forces d'appui rapide et les milices armées ont arrêté et détenu arbitrairement, enlevé, pillé et tué des civils, commis des actes de violence sexuelle et recruté des enfants (voir par. 61 à 67).

## VIII. Financement des factions en guerre au Darfour

### A. Contexte

115. Lorsque le conflit en cours a éclaté, les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises disposaient déjà d'importants moyens financiers au Soudan et dans la région. Les premières contrôlaient la majeure partie du commerce de l'or au Soudan<sup>77</sup> et avaient investi de larges bénéfices tirés du commerce de l'or dans plusieurs secteurs. Tandis que les Forces armées soudanaises contrôlaient également plusieurs secteurs économiques et entreprises importants<sup>78</sup>, les bénéfices qu'elles en tiraient ont diminué après le début de la guerre, bon nombre de ces actifs ayant leur siège ou étant établis à Khartoum. Pour l'heure, les Forces armées soudanaises sont

<sup>74</sup> Voir Mat Nashed, « Sudan's armed forces fails to protect civilians during air raids: activists », *Al Jazeera*, 13 septembre 2023.

<sup>75</sup> Entretiens avec des sources locales en octobre 2023 ; voir également *Sudan Tribune*, « Artillery strike claims dozens of civilians in South Darfur capital », 29 août 2023 **Error! Hyperlink reference not valid.****Error! Hyperlink reference not valid..**

<sup>76</sup> Voir OIM, « Regional Sudan response: situation update », 21 novembre 2023.

<sup>77</sup> Voir Reem Abas, « Money is power: Hemedti and the RSF's paramilitary industrial complex in Sudan », *Tahrir Institute for Middle East Policy*, 26 juillet 2023 **Error! Hyperlink reference not valid..**

<sup>78</sup> Dont la production de matériel militaire (système du secteur de la défense), les organismes caritatifs et les associations de martyrs, entre autres. Voir Suliman Baldo, « Sudan struggles to control its parastatals », mai 2021.

largement tributaires, pour financer leur capacité militaire, de riches particuliers et des milieux d'affaires qui se sont alignés sur elles<sup>79</sup>.

116. Les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises ont mis à profit ces investissements et moyens, dont certains avaient été acquis par l'entremise de sociétés mandataires et de filiales, pour financer leurs opérations. Ils ont servi à acheter des armes, à verser les salaires, à financer des campagnes médiatiques, à exercer une pression sur les milieux de décision et à se rallier le soutien d'autres groupes politiques et groupes armés, notamment au Darfour<sup>80</sup>.

117. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a obtenu des informations selon lesquelles jusqu'à 50 sociétés<sup>81</sup> associées aux Forces d'appui rapide les finançaient directement ou indirectement. Il a pu confirmer que plusieurs d'entre elles, la plupart étant basées dans des pays de la région, appartenaient à des membres de haut rang des Forces d'appui rapide et à leurs associés. L'analyse de ces informations a révélé des investissements dans de multiples secteurs, notamment l'exploitation minière, la sécurité, l'agriculture, l'industrie, l'immobilier, la construction, les services de conseil et le tourisme. Ainsi, par exemple, la société Al-Junaid Company for Multi Activities était la société holding de plusieurs entités, comme indiqué à la figure I. Elle appartenait à Abdelrahim Dagalo (commandant en chef adjoint des Forces d'appui rapide) et à Abduljabbar Mohamed Ahmed (qui serait membre de la famille des Dagalo)<sup>82</sup>. Le Groupe d'experts a estimé que la valeur totale des avoirs de la société Al-Junaid s'élevait à plusieurs millions de dollars<sup>83</sup>.

---

<sup>79</sup> Le Groupe d'experts a par exemple reçu des rapports sur divers hommes d'affaires qui achetaient du matériel militaire pour le compte des Forces armées soudanaises.

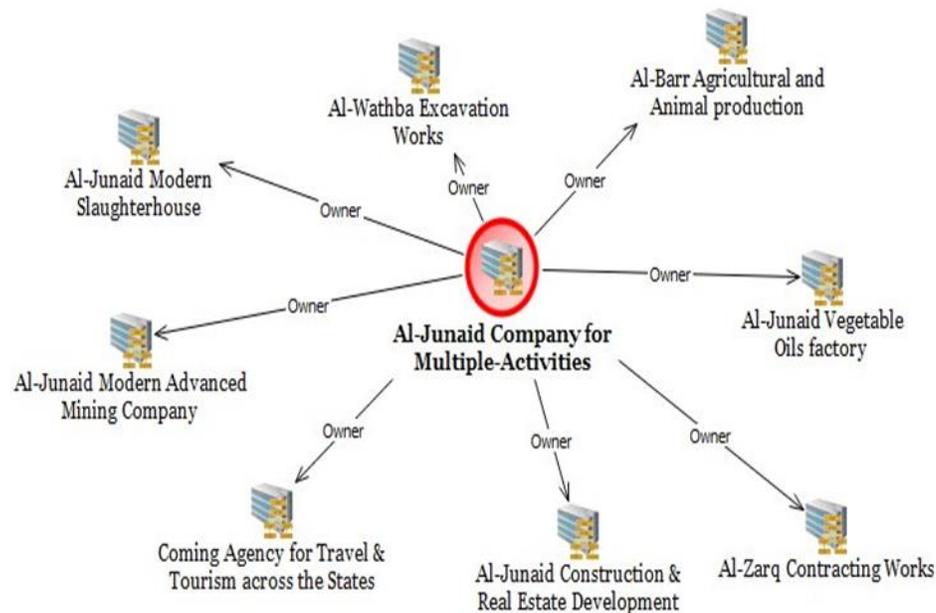
<sup>80</sup> Plusieurs dirigeants et membres des mouvements armés du Darfour ont constaté que leurs groupes recevaient de l'argent et un appui logistique des factions en guerre.

<sup>81</sup> Documents confidentiels de sources au sein des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide. D'autres sources confidentielles ayant participé directement à ces opérations ont confirmé la véracité de ces documents.

<sup>82</sup> D'après des documents confidentiels obtenus par le Groupe d'experts d'une institution financière, ils détenaient chacun 50 % des actions, au mois de juillet 2021.

<sup>83</sup> Les entretiens menés par le Groupe d'experts en novembre et décembre 2023 ont permis d'établir que la valeur nette de l'entité s'échelonnait entre 5 et 10 milliards de dollars. Divers rapports consultés par le Groupe d'experts montrent par exemple qu'en 2018, les Forces d'appui rapide, dont la société principale était Al Junaid, avaient exporté de l'or pour une valeur de 30 millions de dollars en l'espace de quatre semaines en 2018.

Figure 1  
**Investissements multisectoriels de la société Al-Junaid (associée aux Forces d'appui rapide)**



Source : Basé sur les informations et la documentation obtenus par le Groupe d'experts à partir de sources confidentielles, août et décembre 2023.

## B. Sociétés mandataires

118. Les Forces d'appui rapide ont investi dans de nombreuses entités mandataires hors du Soudan au cours de leur existence. Ces entités, identifiées par le Groupe d'experts, continuent de changer de propriétaire et la nature de leurs activités afin d'échapper à tout contrôle. Il faut ajouter à cela le recrutement constant de personnes au Soudan et dans la région pour aider à gérer ces entités et leurs changements de propriétaires. À Doubaï (Émirats arabes unis) par exemple, un ancien haut fonctionnaire de la Banque centrale du Soudan est devenu le conseiller financier des Forces d'appui rapide, les aidant à gérer ce réseau complexe de sociétés et d'entités mandataires<sup>84</sup>.

119. Selon bon nombre de sources confidentielles et de documents consultés par le Groupe d'experts, la banque Al-Khaleej a joué un rôle déterminant dans le financement des Forces d'appui rapide lorsque la majorité de ses actions a été acquise en 2019 par des personnes et entités associées aux Forces d'appui rapide. Des sources confidentielles ont communiqué au Groupe d'experts des documents montrant qu'en mars 2023, quelques semaines avant le début de la guerre, un transfert de 50 millions de dollars avait été effectué de la Banque centrale du Soudan à la banque Al-Khaleej. Cette opération serait à l'origine du limogeage le 14 mai du Gouverneur de la Banque centrale, Hussain Yahia Jankol, car il était considéré comme étant favorable aux Forces d'appui rapide<sup>85</sup>.

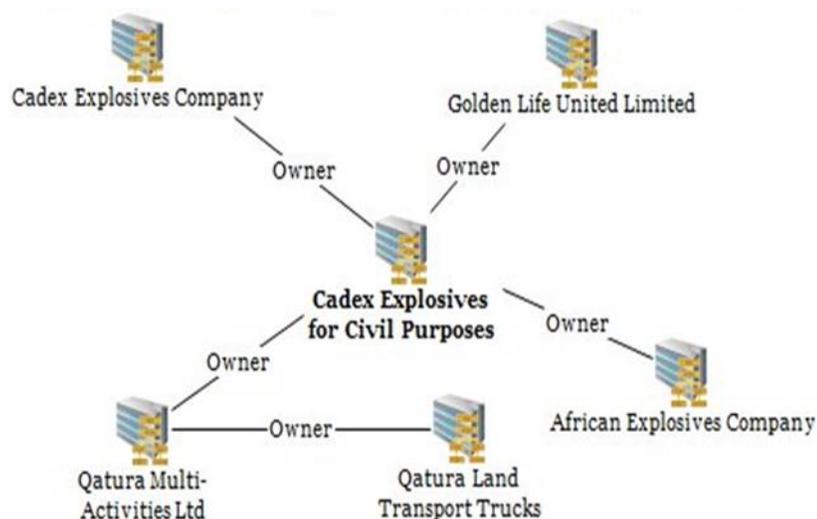
<sup>84</sup> Entretiens menés par le Groupe d'experts au Caire en septembre 2023 au cours desquels la structure civile des Forces d'appui rapide a été décrite. Cela a été également confirmé par les sources locales du Groupe d'experts en novembre 2023.

<sup>85</sup> Une personne bien informée au sein des Forces d'appui rapide et sources du renseignement, juin et décembre 2023.

120. Un autre exemple frappant de ce mode opératoire est la société Cadex Explosives for Civil Purposes, détenue en partie par des associés des Forces d'appui rapide, qui possédaient des parts dans maintes autres entités, comme indiqué à la figure II. Ces sociétés mandataires ont continué d'appuyer financièrement les activités des Forces d'appui rapide<sup>86</sup>.

Figure II

**Propriété à plusieurs niveaux d'entreprises associées aux Forces d'appui rapide**



Source : sur la base des rapports et des informations obtenus par le Groupe d'experts en août 2023.

### C. Financement interne

121. Immédiatement après le début de la guerre, le 18 avril, le Ministère soudanais des finances a cessé de verser les salaires des membres des Forces d'appui rapide, sans cependant en entraver les opérations militaires. Elles se sont mises à rémunérer leurs principaux commandants directement en espèces. Le Groupe d'experts a appris par des sources au sein des Forces d'appui rapide que Jouma Dagalo, l'oncle de Hemedti qui en supervisait les opérations à Zourouq (Darfour septentrional), recevait des paiements réguliers de leur part.

122. Le Groupe d'experts a également obtenu des renseignements selon lesquels les Forces d'appui rapide et l'ALS-MM, entre autres groupes armés, extorquaient de l'argent aux convois et aux véhicules traversant les zones qu'elles contrôlaient au Darfour, en échange d'un droit de passage sûr et d'une protection. Après avoir pris le contrôle de la plupart des régions du Darfour, les Forces d'appui rapide ont établi plusieurs points de contrôle et des barrages routiers le long des voies commerciales traditionnelles, notamment El-Obeid-El-Fasher et Am Dafok-Nyala. L'ALS-MM et d'autres groupes signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan ont établi des points de contrôle similaires au Darfour septentrional, en particulier sur les routes menant en Libye.

123. Le Groupe d'experts a également recueilli des informations détaillées sur des activités de contrebande et autres activités criminelles menées par divers groupes armés, notamment les signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan et

<sup>86</sup> Documents confidentiels obtenus et consultés par le Groupe d'experts en août 2023, confirmés par des sources locales en novembre et décembre 2023.

les Forces d'appui rapide. Ces groupes ont par exemple fait passer en contrebande des biens pillés, y compris des véhicules, de Khartoum au Tchad en passant par le Darfour.

## D. Ressources en minerais et en or

124. Malgré une baisse importante de la production, due à la guerre, l'or a continué d'être une source de revenus pour les parties belligérantes. Les carences sur le plan de la gouvernance et l'absence de contrôle sur le secteur de l'or ont permis aux réseaux de contrebande d'or de prospérer. Un négociant en or soudanais associé aux Forces d'appui rapide a notamment reçu 50 kilogrammes d'or à Doubaï en mai 2023. La cargaison, la première depuis le début de la guerre, provenait de Khartoum et avait transité par Port-Soudan<sup>87</sup>. Depuis le début de la guerre, la majeure partie de l'or qui était auparavant exportée aux Émirats arabes unis est désormais introduite en contrebande en Égypte<sup>88, 89</sup>.

### 1. Cartographie de l'or au Darfour et au Soudan

125. Le Groupe d'experts a cartographié l'or et la production d'or au Darfour dans le cadre de l'exercice plus large de financement du conflit. Des recherches et des analyses approfondies ont été menées, notamment en interrogeant des experts ayant une connaissance étroite et approfondie du commerce, ainsi que des documents fournis par des sources confidentielles. Si le Darfour (qui compte cinq États) est une importante zone de production d'or, il n'est pas le plus grand producteur en la matière. Au total, 15 des 18 États du Soudan ont produit de l'or, l'État de la Mer Rouge étant le plus gros producteur.

126. L'or soudanais était extrait de deux manières : par des sociétés concessionnaires et par des exploitations minières artisanales à travers le pays. L'or extrait au Darfour, que les Forces d'appui rapide contrôlaient en grande partie avant le mois d'avril 2023, ne représentait qu'un faible pourcentage<sup>90</sup> de la production totale d'or dans le pays. Selon certains rapports, plus de 50 % de l'or extrait au Soudan n'était pas commercialisé dans les circuits officiels mais sortait en contrebande du pays<sup>91</sup>. Les Forces d'appui rapide avaient deux entreprises concessionnaires avérées opérant à Radom, Singo, Aghbach et Daraba (Darfour méridional).

### 2. Extraction artisanale de l'or au Darfour

127. L'exploitation minière artisanale représentait 30 % de l'extraction de l'or au Soudan. Au Darfour, par exemple, l'exploitation artisanale avait lieu dans plusieurs mines contrôlées par divers acteurs armés, dont les Forces d'appui rapide, l'ALS-AW et des milices ethniques locales, telles que les Saada du Darfour méridional. L'ALS-AW contrôlait des mines d'or au Jebel Marra, en particulier à Touriya<sup>92</sup>.

<sup>87</sup> Bon nombre de personnes, dont des membres bien informés des Forces d'appui rapide, ont communiqué ces renseignements au Groupe d'experts.

<sup>88</sup> Divers rapports consultés par le Groupe d'experts et entretiens avec des sources confidentielles, novembre et décembre 2023.

<sup>89</sup> Voir Sudeep Kainee, « Egyptian national arrested with 6.5 kg gold from Kathmandu airport », *Kathmandu Post*, 10 décembre 2023 **Error! Hyperlink reference not valid.**

<sup>90</sup> Entretiens avec des responsables du secteur minier au Soudan, qui estiment que ce pourcentage était de 30 %.

<sup>91</sup> Voir CGTN Africa, « More than 50 per cent of gold in Sudan is illegally smuggled out », YouTube, 7 avril 2023. Consultable à l'adresse suivante : [www.youtube.com/watch?v=gYdhLUaUzMk](https://www.youtube.com/watch?v=gYdhLUaUzMk).

<sup>92</sup> Voir S/2021/40, par. 35 et 145 et 146.

## IX. Initiatives de médiation

### A. Contexte

128. Depuis le début du conflit, différents acteurs régionaux et internationaux ont lancé des initiatives de médiation : l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le groupe des pays voisins et l'initiative de Djedda sur le cessez-le-feu. Elles ont abouti à la création de divers comités et groupes de travail et à l'élaboration de feuilles de route visant à régler la crise au Soudan. Aucune des recommandations et aucun des engagements découlant de ces initiatives, tels que l'établissement de corridors humanitaires, n'ont cependant été mis en œuvre. Du fait de l'excès de pistes de médiation, de l'insuffisance de la coordination et des positions bien arrêtées des parties belligérantes, venant s'ajouter à des intérêts régionaux rivaux, l'action menée en faveur de la paix n'a pas permis de mettre un terme à la guerre, de parvenir à un règlement politique ou de remédier à la crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver.

### B. Union africaine

129. L'Union africaine a poursuivi ses efforts de médiation dans la crise au Soudan, par diverses démarches. À la fin du mois d'août, elle a annoncé son intention d'organiser en septembre une conférence réunissant les principaux partis politiques et organisations civiles soudanais<sup>93</sup>. Au moment de l'établissement du présent rapport, la conférence, qui devait être supervisée par la Commission de l'Union africaine, ne s'était pas concrétisée en raison de désaccords internes entre les forces civiles et de la participation éventuelle de l'ancien parti au pouvoir, le Parti du congrès national<sup>94</sup>. La Commission a créé un mécanisme élargi et un groupe central sur le Soudan<sup>95</sup>. Depuis septembre, une initiative parallèle visant à rassembler les acteurs politiques soudanais a été lancée par le Président de l'Union africaine, le Président des Comores, Azali Assoumani<sup>96</sup>.

130. Le 15 novembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une séance sur le Soudan, à laquelle ont participé des représentants de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et des États-Unis d'Amérique. Dans son communiqué, le Conseil a souligné l'importance d'une initiative de médiation internationale unifiée sur le Soudan, sous la direction conjointe de l'Union africaine et de l'IGAD<sup>97</sup>.

<sup>93</sup> La liste prévue des participants comprendrait les Forces pour la liberté et le changement-Conseil central, le Bloc démocratique, le Parti Baas arabe socialiste, le Parti communiste soudanais, tous les signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord faction Abdelaziz Hérou (MPLS-N) et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW). Voir également *Sudan Facts*, « African Union preparing for inter-Sudanese dialogue », 23 août 2023.

<sup>94</sup> Entretiens en personne ou par téléphone avec l'ALS-AW, les Forces pour la liberté et le changement-Conseil central, le Bloc démocratique, le MPLS-N, un ancien membre du Gouvernement de transition et des représentants d'organisations non gouvernementales soudanaises au Caire, à Kampala, à Djouba, à Nairobi et à Addis-Abeba, septembre à décembre 2023.

<sup>95</sup> Voir Union africaine, communiqué de la 1156<sup>e</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité, Addis-Abeba, 27 mai 2023.

<sup>96</sup> Voir <https://beit-salam.km/actualit%C3%A9s/communiqu%C3%A9-presse-soudan.html>.

<sup>97</sup> Voir Union africaine, communiqué officiel du Conseil de paix et de sécurité, 15 novembre 2023.

### C. Autorité intergouvernementale pour le développement

131. Au cours de la période considérée, l'IGAD a tenté de jouer un rôle de médiateur dans le conflit par l'intermédiaire du Quatuor de pays pour le règlement de la situation en République du Soudan (Djibouti, Éthiopie, Kenya et Soudan du Sud), présidé par le Président du Kenya, William Ruto. Alors que les Forces d'appui rapide soutenaient le rôle de l'IGAD, les Forces armées soudanaises ont publiquement rejeté la participation du Président Ruto sur ce dossier<sup>98</sup>. Le 10 juillet à Addis-Abeba, l'IGAD a adopté une feuille de route pour la paix au Soudan et s'est entretenu du déploiement de la Force en attente de l'Afrique de l'Est, une proposition qui a été immédiatement rejetée par les Forces armées soudanaises. À une réunion tenue le 6 septembre, le Quatuor de pays a souligné l'importance de la présence de l'IGAD dans le processus de Djedda et la nécessité de tenir des consultations inclusives associant tous les acteurs civils.

132. Les relations entre les Forces armées soudanaises et l'IGAD se sont récemment améliorées, comme l'illustrent les visites du général Bourhan à Nairobi et à Djibouti et ses entretiens avec le Président Ruto et le Président de Djibouti et Président de l'IGAD, Ismail Omar Guelleh, en novembre. L'amélioration des relations a ouvert la voie à l'Assemblée extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, qui s'est tenue le 9 décembre et a été consacrée au Soudan. Il y a été annoncé que le général Bourhan et Hemedti avaient accepté un cessez-le-feu inconditionnel et un entretien en tête-à-tête<sup>99</sup>. Le Ministère soudanais des affaires étrangères a toutefois officiellement nié que le général Bourhan ait accepté l'une ou l'autre de ces conditions<sup>100</sup>.

### D. Pourparlers de Djedda

133. Au début du mois de mai, des pourparlers sur un cessez-le-feu et une aide humanitaire ont été entamés à Djedda, sous les auspices des autorités saoudiennes et des États-Unis. Le 11 mai, les parties ont signé la Déclaration d'engagement de Djedda visant à protéger les civils du Soudan, dans laquelle elles se sont attachées à permettre l'accès humanitaire et à respecter le droit international humanitaire. Elle n'a pas été mise en œuvre et les pourparlers ont été interrompus pour la première fois en juillet.

134. Le 4 novembre, lors d'un deuxième cycle de négociations, les parties ont réaffirmé la Déclaration de Djedda. Elles ont également accepté entre autres de participer à une réunion humanitaire conjointe afin de garantir l'accès humanitaire. Les pourparlers ont été à nouveau suspendus en décembre, faute de progrès. La principale pierre d'achoppement entre les deux délégations a été le refus des Forces d'appui rapide de se retirer de Khartoum et d'autres villes, une demande essentielle des Forces armées soudanaises<sup>101</sup>.

<sup>98</sup> Voir *Sudan Tribune*, « Sudan declines Kenya's chairmanship of IGAD quartet », 15 juin 2023.

<sup>99</sup> Voir Autorité intergouvernementale pour le développement, communiqué de la 41<sup>e</sup> Assemblée extraordinaire, chefs d'État et de gouvernement, 9 décembre 2023.

<sup>100</sup> Voir *Dabanga*, « Sudan FA Ministry disavowal of IGAD communiqué "raises eyebrows" », 12 décembre 2023 **Error! Hyperlink reference not valid.**

<sup>101</sup> Entretiens en personne ou par téléphone avec l'ALS-AW, les Forces pour la liberté et le changement-Conseil central, des membres du Bloc démocratique, des diplomates, des dirigeants politiques soudanais et d'anciens membres du Gouvernement de transition à Kampala, au Caire, à Nairobi et à Djouba, septembre-novembre 2023. Voir également *Sudan Tribune*, « Mediators suspended Sudan's ceasefire talks indefinitely », 3 décembre 2023.

## E. Initiative des États voisins

135. L'Égypte a accueilli au Caire, le 13 juillet, une réunion à laquelle ont participé des représentants des pays voisins (Érythrée, Éthiopie, Libye, République centrafricaine, Soudan du Sud et Tchad) afin de s'entretenir du conflit au Soudan et de trouver des solutions régionales<sup>102</sup>. Cette nouvelle initiative, comme énoncée dans la déclaration finale du 13 juillet, a été officiellement saluée par les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide. Une réunion de suivi s'est tenue au Tchad le 7 août, au cours de laquelle les ministres des affaires étrangères des pays voisins se sont entretenus. Les participants ont approuvé un plan visant à mettre fin au conflit, comprenant trois éléments clés : un cessez-le-feu, un dialogue intrasoudanais global et la facilitation de l'accès humanitaire. Une réunion de suivi s'est déroulée à New York le 20 septembre, en marge de la session de l'Assemblée générale<sup>103</sup>. Au moment de l'établissement du présent rapport, cette initiative se poursuivait.

## X. Effet de la situation au Darfour ou sur la région

### A. Soudan du Sud

136. Depuis le début du conflit, le Soudan du Sud a exprimé son intérêt en faveur d'une médiation dans la crise au Soudan, compte tenu des liens entretenus sur les plans historique, économique et de la sécurité. L'idée ne s'est pas concrétisée car les principaux acteurs internationaux et régionaux étaient sceptiques quant à la capacité politique et financière du pays de mener à bien une telle mission. Selon les sources du Groupe d'experts, les Forces armées soudanaises auraient accueilli favorablement une forte participation du Soudan du Sud. Les Forces d'appui rapide étaient en revanche plus réticentes, doutant de la neutralité du Soudan du Sud<sup>104</sup>.

137. La sécurité des oléoducs reliant les États du Haut-Nil et de l'Unité à Port-Soudan est demeurée la priorité clé de Djouba, les recettes pétrolières constituant son principal revenu<sup>105</sup>. Le Soudan du Sud a entretenu des relations avec les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises afin de garantir un flot ininterrompu du pétrole. Les interlocuteurs sud-soudanais et soudanais ont informé le Groupe d'experts qu'en juin, les responsables sud-soudanais avaient négocié avec les Forces armées soudanaises une sécurité supplémentaire en ce qui concernait les oléoducs afin d'éviter les dommages que pourraient occasionner des acteurs armés soudanais<sup>106</sup>. En octobre et en novembre, les Forces d'appui rapide ont garanti aux autorités sud-soudanaises qu'elles ne prendraient pas pour cible les installations pétrolières et que le trafic pétrolier ne serait pas touché. En octobre et en novembre, les Forces d'appui rapide ont garanti aux autorités sud-soudanaises qu'elles ne

<sup>102</sup> Voir <https://shabait.com/2023/07/14/communiqué-de-soudans-neighboring-states-summit-cairo-13th-of-july-2023>.

<sup>103</sup> Voir Services d'information de l'État, « 2nd meeting of FMs of Sudan neighbouring states convene in New York », 20 septembre 2023.

<sup>104</sup> Entretiens avec des membres de groupes armés soudanais et sud-soudanais, des dirigeants politiques sud-soudanais, des habitants du Darfour et des membres de la diaspora soudanaise en Égypte et en Türkiye, avril à juillet 2023.

<sup>105</sup> Voir Soudan du Sud, Ministère des finances et de la planification, « Quarterly Macroeconomic Update 2022/23 », septembre 2022. Disponible à l'adresse suivante : [www.mofp.gov.ss/doc/Q1FY2022\\_23EconomicandBudgetImplementationReport.pdf](http://www.mofp.gov.ss/doc/Q1FY2022_23EconomicandBudgetImplementationReport.pdf).

<sup>106</sup> Entretiens avec des membres de groupes armés soudanais et sud-soudanais et des dirigeants politiques sud-soudanais, juin à décembre 2023.

viseraient pas les installations pétrolières et que le trafic pétrolier ne serait pas entravé<sup>107</sup>.

138. En octobre, les autorités sud-soudanaises ont invité les signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan à passer en revue des solutions possibles à la crise au Soudan (voir tableau 1 et par. 5). En novembre, le Soudan du Sud a reçu une délégation des Forces pour la liberté et le changement-Conseil central, à la suite de quoi le Conseil et le Soudan du Sud ont formé un comité conjoint composé de représentants du Conseil et du comité de médiation sud-soudanais pour la paix au Soudan.

## B. Tchad

139. La longue frontière reliant le Darfour au Tchad et la présence, dans l'est du Tchad, de plusieurs populations clés du Darfour, notamment les Zaghawa, les Arabes et les Massalit, ont fait peser un risque de débordement du conflit dans les zones frontalières. L'afflux massif de réfugiés en provenance du Darfour occidental a accentué les tensions avec les communautés d'accueil pour ce qui était de l'accès aux services, aux terres et aux ressources. La situation économique dans l'est du Tchad s'est dégradée, la fermeture de la frontière ayant réduit les importations de base en provenance du Soudan, principalement les céréales, le sucre et le carburant.

140. Les autorités tchadiennes ont pris des mesures pour atténuer les risques sur le plan de la sécurité dans les zones frontalières. Immédiatement après la survenance du conflit au Soudan, le Gouvernement tchadien a mis en place un comité de gestion de la crise au Soudan, réunissant des représentants des ministres concernés. Les autorités ont également dépêché des renforts militaires dans la zone frontalière afin d'empêcher l'infiltration d'individus armés. Le 28 novembre, le Conseiller général du Soudan au Tchad, Gaddafi Abdallah, s'est entretenu avec le commandant de la force conjointe, le général Osman Bahar Itno, dans la localité frontalière d'Abéché. Il s'agissait du premier entretien entre des responsables dans le cadre de la force conjointe depuis l'éclatement du conflit au Soudan<sup>108</sup>. Le contingent tchadien de la force conjointe a continué de quadriller la zone frontalière avec le Soudan le long de la voie Tine-Kariari et Tissi-Ade.

141. Les Forces d'appui rapide ont établi des réseaux de recrutement au Tchad, parmi les populations arabes en particulier. Par exemple, à la fin du mois de mai, quatre voitures des Forces d'appui rapide sont arrivées dans la région de Marada, fief des Rizeigat au Tchad, et sont reparties au Soudan avec plusieurs dizaines de recrues, selon les militaires tchadiens. Bien que les autorités tchadiennes aient été informées de cette intrusion, elles n'ont pas pu intercepter les véhicules.

142. Les autorités tchadiennes ont tenté de jouer un rôle dans les initiatives de médiation, notamment au moyen de celle des États voisins. Ainsi, le 2 décembre, le Président du Tchad s'est entretenu avec l'ancien Premier Ministre du Soudan, Abdallah Hamdok, en marge de la vingt-huitième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue aux Émirats arabes

<sup>107</sup> Entretiens en personne ou par téléphone avec des membres de l'ALS-AW et du MPLS-N, des dirigeants politiques sud-soudanais et d'anciens ministres, des organisations non gouvernementales soudanaises et des négociants en pétrole à Djouba, Nairobi et Kampala, octobre et novembre 2023.

<sup>108</sup> Correspondance et communications téléphoniques avec des membres de la diaspora soudanaise, des membres de l'Armée de libération du Soudan à Nairobi et Kampala et des membres de la diaspora soudanaise à N'Djamena, novembre et décembre 2023.

unis, afin d'examiner les solutions politiques à la crise au Soudan<sup>109</sup>. Les relations entre le Gouvernement tchadien et les Forces armées soudanaises se sont cependant fortement dégradées après que ces dernières ont accusé le Tchad de faciliter le soutien militaire aux Forces d'appui rapide (voir par. 41)<sup>110</sup>.

### C. République centrafricaine

143. Le conflit au Soudan a eu des répercussions sur la zone frontalière entre le Darfour et la République centrafricaine, notamment en ce qui concerne les mouvements d'armes et de combattants (voir par. 50 à 52) et le commerce transfrontalier. Au début du conflit, le contingent centrafricain des forces tripartites, composé de 90 soldats, est resté bloqué dans la zone d'Am Dafok, du côté soudanais de la frontière, avant de pouvoir se retirer. Le 17 mai, les Forces d'appui rapide se sont emparées d'Am Dafok, le principal poste frontière avec la République centrafricaine, ce qui a facilité leurs efforts de recrutement dans le nord-est de la République centrafricaine parmi les populations arabes frontalières, selon diverses sources dans les deux pays<sup>111</sup>.

144. En avril et mai, la situation économique dans le nord-est de la République centrafricaine s'est rapidement dégradée en raison de la crise au Soudan. L'insécurité généralisée dans le sud du Darfour a bloqué les flux de produits agricoles et de carburant du Soudan vers la République centrafricaine. Cette situation a entraîné des hausses de prix et des pénuries d'approvisionnement, en particulier dans les régions de Birao et de Ndélé, poussant les négociants locaux centrafricains à s'approvisionner en carburant en Ouganda<sup>112</sup>.

145. Le contrôle de la frontière par les Forces d'appui rapide après le mois de mai a entraîné une augmentation du commerce transfrontalier, selon les commerçants soudanais et centrafricains interrogés par le Groupe d'experts. Les commerçants locaux ont indiqué au Groupe d'experts que les Forces d'appui rapide avaient négocié avec les populations frontalières locales pour garantir le passage sûr et sans entrave des marchandises, dont les Forces d'appui rapide tiraient profit en prélevant des taxes de sécurité. Les marchés du Darfour méridional, par exemple à Am Dafok et Songo, ont rouvert pour approvisionner le nord-est de la République centrafricaine en carburant et en biens de consommation<sup>113</sup>.

### D. Libye

146. Le conflit au Soudan a eu des répercussions sur la sécurité du sud libyen, lorsque le commandement général de l'Armée nationale libyenne du général Khalifa Haftar a déclaré la fermeture de la frontière sud le 25 avril et a déployé des renforts à la

<sup>109</sup> Voir [www.dabangasudan.org/en/all-news/article/sudan-former-pm-hamdok-meets-with-chad-president](http://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/sudan-former-pm-hamdok-meets-with-chad-president).

<sup>110</sup> Voir *Sudan Tribune*, « Sudan's foreign minister rejects Chad's demand for apology », 11 décembre 2023.

<sup>111</sup> Voir Zarambaud Mamadou, « Conflits au Soudan : des soldats centrafricains membres des forces tripartites en difficulté », Oubangui Medias, 2 mai 2023 **Error! Hyperlink reference not valid.**, et entretiens avec des interlocuteurs du Darfour occidental et du Darfour méridional, à Kampala, au Caire et à Nairobi, mai et juin 2023.

<sup>112</sup> Entretiens avec des négociants et des hommes d'affaires soudanais, ougandais et kényans à Kampala et à Nairobi, mai et juin 2023.

<sup>113</sup> Entretiens en personne ou par téléphone avec des hommes d'affaires de la République centrafricaine, du Darfour méridional et du MPLS-N à Djouba et à Nairobi, octobre et novembre 2023.

frontière<sup>114</sup>. Les autorités de l'Armée nationale libyenne craignaient principalement que des combattants soudanais ne fuient le Darfour septentrional vers le sud de la Libye, ce qui risquerait de déstabiliser davantage la région.

147. Le commerce transfrontalier entre la Libye et le Darfour s'est interrompu à la fin du mois d'avril 2023. Il a repris lorsque des camions se sont rendus de Koufra à El-Fasher en mai. Le prix du litre de diesel dans le sud libyen était de 10 dollars au moment de l'établissement du présent rapport, alors qu'il était de 25 dollars au Darfour, ce qui a favorisé la contrebande de ce produit essentiel de la Libye vers le Darfour, notamment pour le réapprovisionnement des parties belligérantes soudanaises.

148. Plusieurs grands groupes armés du Darfour basés en Libye ont mis à profit la situation chaotique au Soudan pour retourner au Darfour et dans les régions de Khartoum, notamment l'ALS-AW et plusieurs factions du Conseil révolutionnaire de l'éveil du Soudan. Plusieurs groupes signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan ont néanmoins conservé des forces en Libye.

## XI. Interdiction de voyager

149. À l'alinéa d) du paragraphe 3 de sa résolution [1591 \(2005\)](#), le Conseil de sécurité a imposé une interdiction de voyager et un gel des avoirs à quatre personnes, dont Musa Hilal Abdalla Alnsiem (numéro de référence permanent SDi. 002). Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a reçu des rapports avérés selon lesquels Musa Hilal s'était rendu par la route au Tchad en novembre 2023 et était arrivé à N'Djamena, où il avait eu des entretiens privés. Il était encore au Tchad au moment de l'établissement du présent rapport. Sa visite au Tchad constitue une violation des dispositions relatives à l'interdiction de voyager.

## XII. Recommandations

150. Le Groupe d'experts recommande que le Comité :

a) rappelle aux parties au conflit au Darfour l'importance de s'acquitter de leurs obligations au regard du droit international humanitaire, notamment de protéger les civils contre la violence, y compris les femmes et les enfants contre la violence sexuelle et les enfants contre le recrutement dans les forces armées, et rappelle aux factions en guerre que ceux qui commettent des violations du droit international humanitaire ou d'autres atrocités seraient passibles de mesures de sanctions, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution [1591 \(2005\)](#) ;

b) rappelle aux factions en guerre et à ceux qui facilitent le transfert d'armes et de matériel militaire au Darfour leurs obligations de respecter les mesures d'embargo sur les armes, comme énoncé aux paragraphes 7 et 8 de la résolution [1556 \(2004\)](#), et rappelle que ceux qui violent l'embargo sur les armes seraient passibles des mesures prévues à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution [1591 \(2005\)](#).

<sup>114</sup> Voir Ahmad El-Assasy, « Libyan army closes border with Sudan », *Libyan Review*, 24 avril 2023.

## Annexes

### Annex 1: Arms and ammunition used during the violence in El Geneina

1. In their attacks on El Geneina, RSF and allied militias, in addition to using assault rifles and 12.7 and 14.5 calibre machines guns, also deployed heavier calibre weapons such as mortars, and rocket launchers.<sup>115</sup>
2. On 13 May, several local sources saw RSF members using a heavy gun mounted on a Landcruiser vehicle, in Al Madaris neighbourhood. Cartridges of 30x165mm High Explosive Round were found on the site after the vehicle left. Such ammunition is customarily used on aircraft guns, such as those equipping the Sukhoi and Mig in possession of SAF Air Force. Most likely, RSF, who are not known for having had access to aircraft guns, looted such guns from SAF during a battle, and fixed them on Landcruisers as anti-aircraft system.

Photo of a 30x165mm High Explosive Round cartridge, El Geneina, May 2023



Source: Confidential

3. From 12 May 2023 onwards, RSF and allied militias begun extensively using RPG-7 rocket launchers, mortars (60mm, 100mm and 120mm), and heavy rockets such as 107mm Type 63-2, a high-explosive surface-to-surface rocket, as illustrated by various videos of fighters, testimonies, and remnants of ammunition. Mortars in particular were used to target gathering sites in places such as Al Madaris areas.

<sup>115</sup> Cartridges, ammunition and unexploded ordnance collected by local civilians were inspected by the Panel.

Photo 5: Photo of remnants of RPG-7 ammunition (right) and of remnants of 60 and 100 / 120mm mortars (left), El Geneina, May 2023



Source: Confidential

Photo 6: Photo of remnants of 1989-produced 107mm Type 63-2 rocket, El Geneina, June 2023



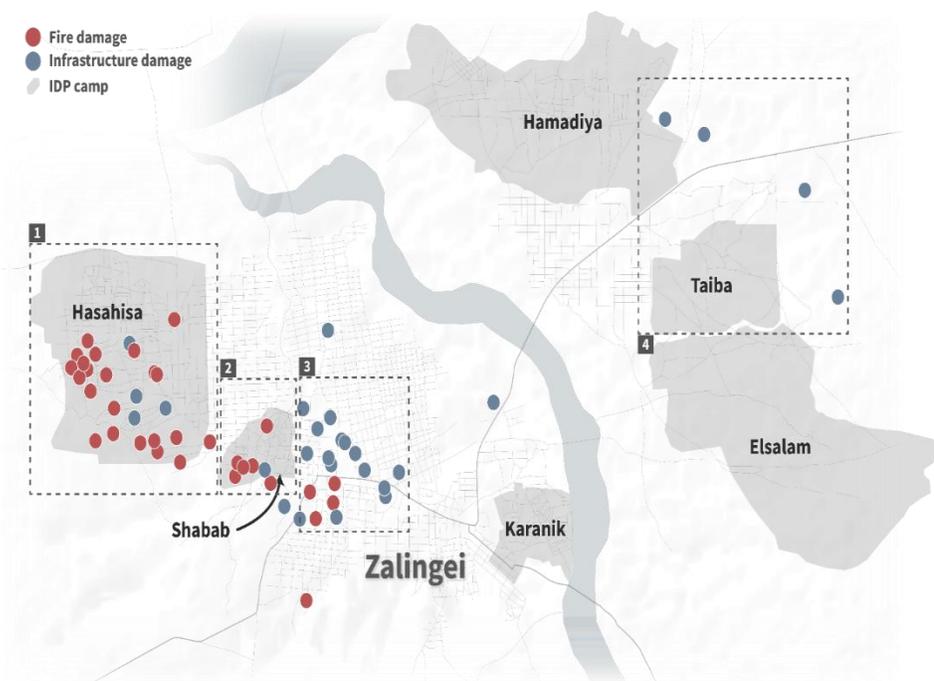
Source: Confidential

4. Sudanese Alliance (SA), a JPA signatory movement, had about 25 vehicles based in El Geneina, mounted with 12.7mm and 14.5mm machine guns, and also had RPG-7, according to local sources and videos of the clashes.<sup>116</sup> In early May, SA fighters started to run short of ammunition which led them to withdraw from the town on 14 June. In general, ammunition shortage was the main issue for SA as well as for Masalit self-defence groups.

<sup>116</sup> About 13 cars for Bukhari Abdallah's faction, about 9 for Wali, about 5 for Bahar Karama and about 4 for Abdu Al-Khlikh Dodeen.

## Annex 2: Destruction and attacks in Zalingei

Map of IDP camps, with an overlay of verified fire and infrastructure damage from April until November 2023 in Zalingei, Central Darfur.



*Sources: OpenStreetMap contributors, IOM DTM Round 6, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations)*



Satellite imagery showing fire and infrastructure damage in Hasahisa IDP camp, Zalingei. Left image-Obtained 8 Jan 2023. Right image-Obtained 11 Nov 2023.

*Sources: Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR.*

*(The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations)*



Satellite imagery showing active fire [12.90985,23.45163] and damage to infrastructure [12.91139, 23.45236] in Hasahisa IDP camp, Zalingei. Left image-Obtained 08 Jan 2023. Right image-Obtained 11 Nov 2023.

*Sources: Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations)*



Satellite imagery showing burn scars in and around shelters in Hasahisa IDP camp, Zalingei. [12.91849,23.45597]. Left image-Obtained 08 Jan 2023. Right image-Obtained 11 Nov 2023

*Sources: Planet Labs PBC, Annotation by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations)*



Satellite imagery showing damage to school buildings [12.90880,23.46955], government buildings [12.90956,23.47069], and civilian property [12.91046,23.46811] in Al Hai Al Gharbi, Zalingei. Left image-Obtained 8 Jan 2023. Right image-Obtained 11 Nov 2023.

*Sources: Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)*

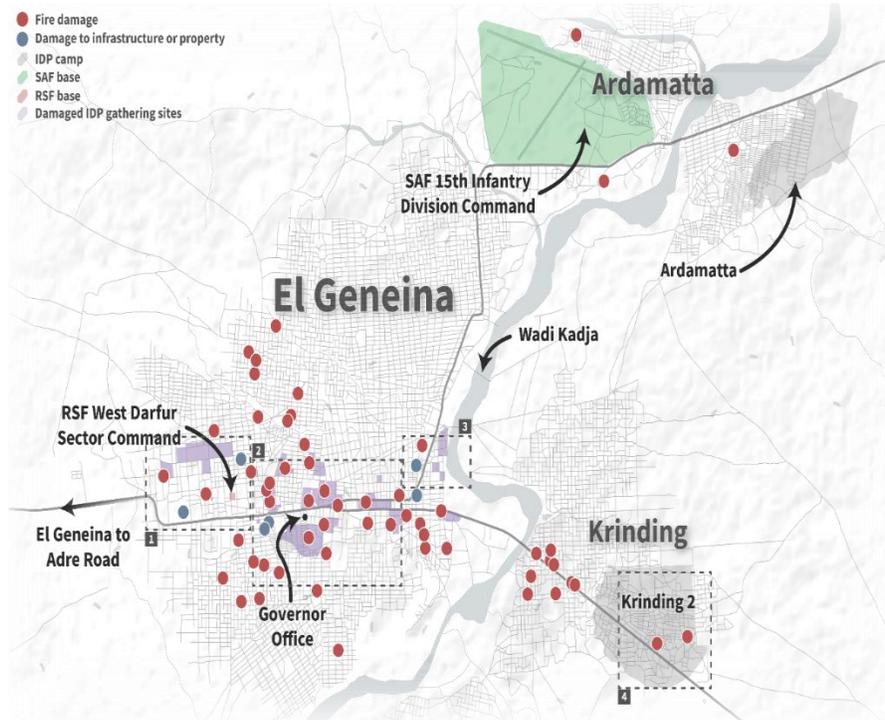


Satellite imagery showing damage to Zalingei University, School of Agriculture buildings east of Zalingei [12.93356,23.50195]. Left image-Obtained: 2 Mar 2023. Right image-Obtained 11 Nov 2023 (right).

*Sources: Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)*

### Annex 3: Destruction in El Geneina

map of IDP camps, with proximity to SAF & RSF bases and overlay of verified damage to infrastructure and IDP gathering sites from between 15 April to November 2023 in El Geneina, West Darfur.



Sources: OpenStreetMap contributors, IOM DTM Round 6, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)



Satellite imagery of fire damage at IDP gathering locations and infrastructure damage west of El Geneina. Left image-Obtained: 19 April 2023. Right image-Obtained 17 November 2023.

Sources: Google Earth, Airbus DS, Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)



Satellite imagery of fire damage at IDP gathering locations, Abuzar, El Hujjaj, Al Jamarik IDP camps, and infrastructure damage in El Geneina. Left image- Obtained 19 April 2023. Right image -Obtained 17 November 2023 (right).

*Sources: Google Earth, Airbus DS, Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)*



Satellite imagery of fire damage at IDP gathering locations and infrastructure damage in Majlis and Al Tadamon neighbourhoods, El Geneina. Left image-Obtained 19 April 2023. Right image-Obtained 17 November 2023.

*Sources: Google Earth, Airbus DS, Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)*



Satellite imagery of fire and infrastructure damage in Al Nahda North and Al Zuhur neighbourhoods, east El Geneina. Left image-Obtained 19 April 2023. Right image-Obtained 17 November 2023.

*Sources: Google Earth, Airbus DS, Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)*

#### Annex 4: Satellite imagery showing damage to Nyala



Satellite imagery showing damage to the Nyala Grand Market area east of SAF 16<sup>th</sup> Infantry Division command. Left image-Obtained 8 Apr 2023. Right image-Obtained 24 October 2023.

Sources: Google Earth, Airbus DS, Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)



Satellite imagery showing damage to Nyala Military Hospital and surrounding buildings in Al Gomhuria neighbourhood, central Nyala. Left image-Obtained 8 Apr 2023. Right image-Obtained 24 October 2023.

Sources: Google Earth, Airbus DS, Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)



Satellite imagery showing damage to government and educational buildings in Karari East neighbourhood, Nyala, southeast from the SAF 16 Infantry Division. Left image-Obtained: 8 Apr 2023. Right image-Obtained 24 October 2023.

*Sources: Google Earth, Airbus DS, Planet Labs PBC, Annotations by the Centre for Information Resilience (CIR). Prepared by CIR. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.)*

## Annex 5: Letter addressed to the Panel from the Permanent Representative of the UAE to the United Nations

PERMANENT MISSION OF THE  
UNITED ARAB EMIRATES  
TO THE UNITED NATIONS  
NEW YORK



البعثة الدائمة  
للإمارات العربية المتحدة  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

Ref. 2023/1087

21 December 2023

Ms. Bernal,

I write in reference to your letter Ref. S/AC.47/2023/PE/OC.34 dated 14 December 2023, which makes several requests for information and seeks a response by 21 December 2023. At the outset, I wish to reiterate the United Arab Emirates' continued commitment to comply with its obligations under the sanctions regime established by the Security Council, as well as its continued support for the mandate of the Panel of Experts on the Sudan (Panel) and commitment to cooperate with the Panel.

Mindful of the very short timeframe provided by the Panel, on behalf of the concerned authorities in the United Arab Emirates, I am writing to provide the following responses to the Panel's requests for information.

The United Arab Emirates emphasizes that since the beginning of the conflict, it has played an active role in de-escalation efforts in Sudan, supported peaceful political options, as well as all initiatives put forward in this regard.

The United Arab Emirates further emphasizes that flights from the United Arab Emirates transported humanitarian assistance to assist Sudanese civilians displaced by the conflict in Sudan and the people of Amdjarass. This included medicines and medical equipment necessary to operationalise the United Arab Emirates field hospital, as well as food, tents, and well-drilling equipment. There have been 122 flights from the UAE carrying a total of 2,500 tonnes of

humanitarian aid. In addition to establishing the field hospital, the United Arab Emirates' humanitarian assistance has included rehabilitating three schools in Amdjarass, drilling three water wells, refurbishing four mosques, and providing three mobile clinics, two ambulances, 4,389 food parcels, 1,000 school bags, 1,000 tents, 950 outdoor solar lights, 2,004 blankets and cloths, 30 computers and 10 sewing machines for capacity-building and training, and 1,016 Qur'ans.

The United Arab Emirates would welcome, should the Panel of Experts wish, a visit to the United Arab Emirates field hospital, to learn about the humanitarian efforts undertaken by the United Arab Emirates.

With respect to the Panel's investigations regarding financial networks, the Panel's requests for information have been transmitted to the concerned authorities in the United Arab Emirates. The concerned authorities in the United Arab Emirates confirmed that Al Khaleej bank is not licensed to engage in any activity in the United Arab Emirates.

I thank the Panel of Experts for their cooperation, and I ask that the above response be reflected in full in the Panel's upcoming report.

---